

**ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE (OMI)**



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
L'INDUSTRIE PETROLIERE POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT
(IPIECA)**



RAPPORT

DE

**1) LA REUNION REGIONALE POUR LE
DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION POUR LE
PROJET GI WACAF**

**2) L'ATELIER REGIONAL SUR LES DEMANDES
D'INDEMNISATIONS DU FIPOL ET SUR LE
PROTOCOLE OPRC HNS**

Pointe-Noire, République du Congo

10-15 Décembre 2007

**ORGANISES PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
DU CONGO AVEC LE SUPPORT DE L'OMI, DE L'IPIECA ET DU
FIPOL**

**Sous le Programme Intégré de Coopération Technique de l'OMI et
le Projet GI WACAF**

INITIATIVE MONDIALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



Résumé exécutif

L'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (*International Petroleum Industry Environmental Conservation Association - IPIECA*) ont lancé en 2006 l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (*Global Initiative for West And Central Africa - GI WACAF*) pour améliorer les capacités de lutte face aux pollutions accidentelles dans la région. Dans ce cadre, trois évènements régionaux ont été organisés à Pointe-Noire, République du Congo, du 10 au 15 Décembre 2007 par le gouvernement de la République du Congo, hébergés par la Compagnie ENI Congo et soutenus par l'OMI, l'IPIECA et les Fonds internationaux d'indemnisation pour la pollution par les hydrocarbures (FIPOL).

Ces évènements ont permis à plus de 80 délégués des gouvernements et de l'industrie pétrolière (en charge de la préparation et de la lutte face aux pollutions marines accidentelles) de participer à des ateliers et conférences avec les résultats suivants.

Durant la semaine, les délégués ont pu comprendre clairement le cadre et les objectifs du projet de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF). Les acteurs clés de la région ont pu être sensibilisés et leur implication renforcée. Des échanges fructueux ont permis d'encourager la diffusion des meilleures initiatives et pratiques dans le domaine de la préparation à la lutte face aux pollutions marines accidentelles et sur les partenariats entre les gouvernements et l'industrie pétrolière.

Des sessions techniques ont permis de détailler la portée et le rôle des cartes de vulnérabilité des côtes aux pollutions marines accidentelles et les enjeux concernant le développement des politiques nationales pour l'utilisation des dispersants. Elles ont aussi souligné le besoin de soutien pour la réalisation des cartes de vulnérabilité et pour l'élaboration d'une politique pour l'utilisation des dispersants (identifiées comme des besoins dans la région).

Des sessions sur la définition d'un Plan d'Action pour l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont permis d'identifier les priorités pour 2008-2009 en utilisant une matrice de préparation. Des groupes de travail régionaux ont identifié des actions clés devant être mises en œuvre pour résoudre des problèmes communs à plusieurs pays, basés sur les six composantes de la matrice de préparation.

Finalement, ces évènements ont permis de rappeler aux participants la nécessité de ratifier et de mettre en œuvre les conventions internationales pertinentes pour la préparation et la lutte, telle que l'OPRC 90, la CLC 92 et le Fonds 92 et de sensibiliser les participants sur le protocole OPRC-HNS. Ces instruments sont des outils essentiels pour améliorer le niveau de préparation et les capacités de lutte pour les pays en cas de pollutions marines accidentelles.

Ce rapport a été réalisé par les facilitateurs (listés en **Annexe 1**).

Table des Matières

1.	INTRODUCTION	6
2.	OBJECTIFS DES EVENEMENTS	6
3.	PARTICIPANTS	7
4.	OUVERTURE DE L'ATELIER.....	7
5.	ADOPTION DE L'AGENDA	9
6.	SESSION 1 : PRESENTATION DES ACTIVITES DU PROJET GI WACAF .	9
7.	SESSION 2 : ETUDE DE CAS ET SUCCES DE L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE.....	9
8.	SESSION 3 : SESSION TECHNIQUE POUR RENFORCER LES CAPACITES DE LUTTE DANS LA REGION	12
9.	SESSION 4 - PARTIE 1 : ACTIONS ET PRIORITES POUR LE PROJET GI WACAF	14
10.	SESSION 4 - PARTIE 2 : GROUPES DE TRAVAIL REGIONAUX : COMMENT RENFORCER LES CAPACITES DE LUTTE DANS LA REGION	17
11.	SESSION 5 : INTRODUCTION A LA CONVENTION OPRC 90 ET AU PROTOCOLE HNS 2000	19
12.	SESSION 6 : ATELIER SUR LES DEMANDES D'INDEMNISATION	23
13.	CEREMONIE DE CLOTURE	24
14.	RECOMMANDATIONS	25
15.	CONCLUSION GENERALE.....	25

ANNEXES

ANNEXE 1.	LISTE DE PARTICIPANTS	27
ANNEXE 2.	DISCOURS D'OUVERTURE DE M. ANDREW NICOLL, REPRESENTANT L'PIECA	38
ANNEXE 3.	DISCOURS D'OUVERTURE DE M. MALAMINE THIAM REPRESENTANT L'OMI	40
ANNEXE 4.	DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LOUIS-MARIE NOMBO MAVOUNGOU MINISTRE DES TRANSPORTS MARITIMES ET DES AFFAIRES MARITIMES	43
ANNEXE 5.	PROGRAMME DES ATELIERS	46
ANNEXE 6.	RESULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX DE LA SESSION 4: PLAN D'ACTION ET PRIORITES DU PROJET GI WACAF...51	

1. INTRODUCTION

1.1. L'Initiative Mondiale a pour objectif de renforcer les capacités des pays à faire face aux déversements accidentels d'hydrocarbures en mer ainsi que d'améliorer de manière durable la capacité des pays en voie de développement à protéger leurs ressources marines et côtières, soumises à un risque, à travers la mise en œuvre de la Convention OPRC 90. Le Projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » (GI WACAF) a été lancé en avril 2006 à Libreville au Gabon. C'est un projet de 4 ans qui couvre 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que l'Afrique du Sud. Le projet est financé par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et 8 compagnies pétrolières à travers l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de L'Environnement (IPIECA). Au cours des deux premières années (2006-2007), 12 ateliers nationaux et 4 ateliers régionaux ont été réalisés. Les trois événements régionaux présents ont été organisés conjointement à Pointe-Noire en partenariat avec le Ministère du Transport et de la Marine Marchande de la République du Congo. Ils ont été accueillis par la Compagnie Pétrolière ENI Congo du 10 au 14 Décembre 2007 et ont permis le lancement des activités du Projet GI WACAF pour la période 2008-2009.

2. OBJECTIFS DES EVENEMENTS

2.1. Ces événements ont rassemblé plus de 80 délégués des gouvernements et de l'industrie pétrolière en charge de la gestion de la lutte face aux déversements accidentels d'hydrocarbures en Afrique de l'Ouest et du Centre, pour participer à ces réunions et ateliers en vue :

- D'avoir une vue d'ensemble des activités réalisées et des résultats accomplis dans la région depuis le lancement du projet en Avril 2006.
- D'obtenir une compréhension claire du protocole OPRC-HNS ainsi que des procédures de réclamation et d'indemnisation du FIPOL.
- Renforcer les connaissances des participants sur les techniques de lutte ainsi que sur la préparation et la coopération.
- D'établir les priorités du projet GI WACAF pour les deux prochaines années et de participer à l'élaboration des plans d'action nationaux et régionaux au cours de réunions en tête à tête et de sessions de travail en groupe.

2.2. Au cours de la semaine, les délégués ont été invités à partager leurs expériences et à renforcer la mise en place de partenariats locaux afin de renforcer les résultats et la durabilité du projet. Le travail conduit au cours de cette semaine et les présentations réalisées doivent permettre d'établir les fondements d'un mouvement pour le renforcement de la capacité des pays à se préparer et à faire face aux événements de déversements accidentels d'hydrocarbures en mer.

2.3. Toutes les autorités nationales compétentes en charge de la préparation, de la lutte et de la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été invitées à désigner des délégués, en tenant compte des objectifs des Réunions. Les organisations internationales appropriées ont également été invitées à prendre part aux événements.

3. PARTICIPANTS

3.1. Des délégués des pays suivants ont participé à l'atelier :

Angola	Guinée
Bénin	Guinée Bissau
Cameroun	Libéria
Cap Vert	Mauritanie
Congo (Rép. Dém.)	Namibie
Congo (Rép.)	Nigéria
Côte d'Ivoire	Sao Tome & Principe
Guinée Equatoriale	Sénégal
Gabon	Sierra Leone
Gambie	Afrique du Sud
Ghana	Togo

3.2. Des représentants des organisations et programmes suivants ont aussi participé à l'atelier :

- Organisation Maritime Internationale (OMI)
- FIPOL (Fonds internationaux d'indemnisation pour la pollution par les hydrocarbures)
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

3.3. Des représentants des associations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à l'atelier :

- l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA)

3.4. La liste complète des participants et facilitateurs est donnée en **Annexe 1** du rapport.

4. OUVERTURE DE L'ATELIER

4.1. Cet atelier a été ouvert par Son Excellence M. Louis-Marie Nombo Mavougou, Ministre du Transport Maritime et de la Marine Marchande sous le patronage de Son Excellence M. Jean-Baptiste Tati-Loutard, Ministre d'Etat Ministre des Hydrocarbures. Un résumé des allocutions des représentants des diverses autorités et organisations est présenté ci-dessous.

4.2. M. Jean-Felix Mouthoud Tchikaya, Directeur de la Marine Marchande, a rappelé les objectifs de cet atelier régional GI WACAF qui sont de partager les expériences et d'encourager la mise en place de partenariats locaux afin de renforcer les capacités des États à la préparation et à la lutte face aux événements de pollutions accidentels en mer et a souhaité le renforcement des capacités des administrations maritimes des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Pour terminer, M. le Directeur a souhaité la bienvenue à tous les participants.

4.3. Dans son discours d'ouverture, M. Andy Nicoll de l'IPIECA a remercié les hôtes et a présenté les excuses de M. Dirk Martens, Président du comité directeur des compagnies pétrolières prenant part au projet GI WACAF qui n'a malheureusement pas pu être présent pour des raisons de santé. M. Nicoll mentionna que les industries pétrolières partagent les préoccupations des délégations et de l'OMI dans la prévention et la préparation à la lutte face aux incidents de pollutions maritimes. Il mentionna également les six éléments reliés à la préparation aux déversements maritimes qui sont au cœur de la Convention OPRC et aussi composantes du projet GI WACAF. Il a mentionné que «cet atelier marque une étape clé, à mi-chemin pour le projet, qui nous permet de considérer les résultats et les enseignements acquis depuis le début de cette initiative, et ainsi nous projeter dans la finalisation du plan d'action ». Il rappela l'importance de la préparation telle que des incidents récents en Russie et en République de Corée le démontrent. En terminant, M. Nicoll a invité les délégués à utiliser l'expérience collective du panel d'experts présent au meeting. Il a finalement souhaité à tous les participants une semaine productive et agréable. Le texte intégral de son discours est disponible en **Annexe 2**.

4.4. M. Malamine Thiam, Responsable de la coordination de la Coopération Technique et des Grands Projets, Division du Milieu Marin de l'OMI, s'exprimant au nom de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire Général de l'OMI, a souhaité la bienvenue aux participants de la réunion et a remercié les Autorités et l'industrie locale pour les efforts déployés dans l'organisation de l'évènement. Dans son allocution, il a rappelé les buts de l'OMI et a donné un bref aperçu des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement marin. Il a par ailleurs rappelé les résultats importants obtenus dans le cadre du Projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Projet GI WACAF) dans ses deux premières années d'existence ainsi que les objectifs de la réunion et des ateliers. Le texte intégral de son discours est disponible en **Annexe 3**.

4.5. Dans son allocution d'ouverture, M. Louis-Marie Nombo Mavoungou, Ministre des Transports et de la Marine Marchande a rappelé l'importance du partage d'expériences entre l'industrie privée et le secteur public et ce, au niveau mondial. Le Ministre a aussi mentionné l'importance de protéger la mer car celle-ci est source de vie et, à ce titre, très importante pour l'économie du Congo et de la région. Il a souligné que le Congo ne peut rester insensible au risque d'un accident maritime le long de ses côtes et que la formation des fonctionnaires en charge d'intervenir lors de ces incidents est essentielle. C'est dans ce sens, que le Ministre a rendu hommage aux travaux de l'OMI et de l'IPIECA dans la région pour le renforcement de la préparation à la lutte et des capacités de lutte et de coopération en matière de pollution par les hydrocarbures. Le Ministre a également mentionné l'importance du projet GI WACAF en ce qu'il renforce la capacité des Etats dans le domaine de la lutte face aux déversements d'hydrocarbures et la collaboration entre ceux-ci. Il a souhaité ardemment la pérennité du projet GI WACAF afin de continuer le développement des travaux déjà initiés. Le texte intégral de son allocution est disponible en **Annexe 4**.

4.6. Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures du Congo Jean-Baptiste Tati-Loutard, après avoir rappelé la beauté et la richesse du milieu marin et la nécessité de préserver ses richesses, a déclaré ouvert les travaux de l'atelier régional GI WACAF pour le développement du plan d'action pour le projet GI WACAF et de l'atelier régional sur les mécanismes du FIPOL et sur le Protocole OPRC-HNS.

5. ADOPTION DE L'AGENDA

5.1 Les participants ont adopté l'Agenda présenté en **Annexe 5** de ce rapport.

6. SESSION 1 : PRESENTATION DES ACTIVITES DU PROJET GI WACAF

6.1. Dans son introduction de l'évènement, M. Malamine Thiam de l'OMI a donné un aperçu du programme, session par session. En réaction à la présentation, l'importance pour les pays de devenir Parties aux conventions pertinentes de l'OMI a été reconnue. En même temps, la nécessité de leur mise en œuvre effective a aussi été reconnue. A cet effet, il a été suggéré que l'OMI et l'IPIECA aident les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre à transcrire les dispositions des dites conventions dans leurs réglementations nationales.

6.2. Présentation des activités du projet GI WACAF

M. Philippe De Susanne, Chef du projet GI WACAF, a présenté les six objectifs du projet, basées sur les six composantes relatives à la bonne préparation en matière de pollution par les hydrocarbures. Le rôle des points focaux et les résultats obtenus au cours de la période 2006-2007 ont également été détaillés. Huit ateliers nationaux et quatre ateliers régionaux ont été organisés. Plusieurs cartes ont été présentées afin d'illustrer les progrès réalisés par les pays dans le développement de leurs capacités à faire face aux événements de déversements accidentels d'hydrocarbures. Finalement, il a fourni une vue d'ensemble du Plan d'Action pour 2008-2009 et a rappelé aux délégués les défis qui seront à surmonter pour 2008-2009.

6.3. L'état d'avancement du site Internet www.giwacaf.org dédié à l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été présenté aux délégués. Ceci devrait encourager la consultation et l'utilisation du site et faciliter l'échange d'informations entre les pays.

7. SESSION 2 : ETUDE DE CAS ET SUCCES DE L'INITIATIVE MONDIALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

7.1. Durant cette session, les délégués ont été invités à présenter leurs initiatives au niveau national en termes de préparation à la lutte face aux pollutions marines accidentelles et en termes de partenariat entre les gouvernements et l'industrie pétrolière. Des présentations sur des initiatives régionales, telle que le Projet de Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée – Projet GEMCG, et les Mers Régionales du PNUE, furent données. Ces présentations ont permis de faciliter l'identification de possibilités de partenariats et de renforcer le lien entre les initiatives régionales impliquées dans la préparation et la lutte face aux pollutions. Ces échanges ont été fructueux et ont encouragé la diffusion des bonnes initiatives et meilleures pratiques dans la région.

Initiatives Nationales

7.2. Présentation de l'Agence Nationale du Nigeria en charge de la détection des déversements d'hydrocarbures et de la lutte (Nigerian National Oil Spill Detection and Response Agency - NOSDRA)

M. Idriss Musa, Directeur adjoint de NOSDRA a commencé sa présentation avec un bref historique de l'établissement de NOSDRA et de son décret de création (Acte n°15 de 2006). NOSDRA a été établi en 2007 avec un comité directeur incluant des représentants de différents Ministères et de l'industrie pétrolière (Oil Producer Trader Association - OPTS). M. Musa a décrit les objectifs et les fonctions de NOSDRA en tant que Coordinateur National pour la lutte face aux déversements d'hydrocarbures et a expliqué que la stratégie de NOSDRA est alignée avec le système de niveau de pollution (Tiered response system). Des exemples de lutte contre des pollutions et d'exercices de mobilisation ont aussi été présentés, ainsi que les principales réalisations de NOSDRA en 2007.

7.3. Soutien du projet de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF)

M. Ben Hassan Ouattara, Conseiller Technique Régional de Shell Produit - Afrique de l'Ouest et du Centre, membre du comité stratégique du GI WACAF, a débuté son intervention en présentant la philosophie de Shell pour la lutte face aux déversements d'hydrocarbures. Il a souligné le besoin d'établir de bonnes relations avec tous les acteurs impliqués dans la lutte pour encourager une préparation effective. Il a expliqué l'importance du projet GI WACAF pour faciliter de tels contacts. Il a rappelé les ateliers et exercices de déploiement organisés par Shell avec la participation des Gouvernements. Il a aussi détaillé le soutien de Shell pour la mise en œuvre du projet GI WACAF au Togo et au Cap Vert (missions en 2007) et leur soutien pour les missions à venir en Côte d'Ivoire (Janvier 2008). Lors de telles missions, le soutien de l'industrie pétrolière consiste en des déploiements d'équipements de lutte contre la pollution et en la mise à disposition de salles et équipement pour la tenue des ateliers.

7.4. Le Plan National d'Intervention d'Urgence contre les Pollutions Marines Accidentelles "POLLUMAR" en Côte d'Ivoire

M. Alexandre Bohoussou, Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires, a présenté un bref historique du Centre Ivoirien Anti Pollution (CIAPOL). Il a introduit le décret numéro 85949 qui a officialisé le plan POLLUMAR en 1985 et la création du CIAPOL en 1992 (Décret 92-662), placé sous l'autorité du Ministre de l'Environnement (département en charge de la lutte contre les pollutions marines accidentelles en Côte d'Ivoire). Le Lt Col Bohoussou a détaillé la structure du plan POLLUMAR et les opérations de lutte mises en œuvre en 2006 pour lutter contre la pollution. Il a aussi détaillé les opérations de lutte face aux pollutions et les dispositions financières mises en place en cas d'incident pour assurer une lutte efficace et l'indemnisation des personnes et activités affectées.

7.5. Le Plan National d'Intervention d'Urgence contre les Pollutions Marines Accidentelles de la République de Namibie

M. Iitenge du Ministère Namibien des Transports a présenté les progrès réalisés par la Namibie en 2007 en termes de préparation à la lutte contre les pollutions. Il a commencé son intervention en rappelant aux délégués l'importance d'un Plan National d'Intervention d'Urgence pour quatre aspects spécifiques :

- protection de l'environnement marin,
- alerte et mobilisation rapide et efficace,
- disponibilité des ressources et mécanismes de lutte,
- historique et archivage des opérations.

M. Iitenge a aussi souligné que le Plan National a été officiellement approuvé en février 2007 et mis en place officiellement le 27 Septembre 2007 durant un atelier GI WACAF. Les prochains défis identifiés lors de l'atelier sont de développer une politique nationale d'utilisation des dispersants et des cartes de vulnérabilité. Il a aussi mentionné le besoin de renforcer la coopération avec le projet GI WACAF et le Projet de Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela (GEMCB) et de renforcer la sensibilisation au niveau national.

7.6. Travaux effectués par la République Démocratique du Congo (RDC)

M. Jean-Paul Nyembo (Ministère de l'Environnement) et Jean-Pierre Elduayen (PERENCO) ont présenté ensemble les progrès majeurs de la RDC en termes de préparation à la lutte contre les pollutions. Ils ont présenté les activités de 2007 et les résultats d'un atelier national OMI/ IPIECA organisé en 2007 dans le cadre du projet GI WACAF. Les deux événements ont montré la collaboration fructueuse entre le Ministère de l'Environnement et l'industrie pétrolière qui a facilité le développement d'une stratégie de lutte nationale efficace et du Plan National d'Intervention d'Urgence ainsi que sa mise en œuvre.

7.7. Le Plan National d'Intervention d'Urgence et sa coordination au niveau national

M. Marius Issanga Ngamissimi a partagé l'expérience congolaise sur le développement et la mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence après avoir introduit les dispositions de la Convention d'Abidjan (aussi nommée Convention WACAF) dans le cadre des Mers Régionales du PNUE. Il a insisté sur le cadre légal et la collaboration avec l'industrie pétrolière pour l'élaboration d'un Plan National d'Intervention d'Urgence, le développement des cartes de vulnérabilité et l'étude de risques. Il a ensuite détaillé le système ISC et l'équipement disponible pour les opérations de lutte contre les pollutions. Il a conclu son intervention en soulignant les besoins de mettre à jour le Plan National d'Intervention d'Urgence et le cadre légal national. Il a aussi souligné l'importance de la volonté et du soutien politiques pour parvenir à mener à bien ces activités de préparation à la lutte.

Initiatives Régionales

7.8. Réalisations liées aux cinq composantes principales du projet GEMCG

En introduisant cette présentation, le représentant de l'OMI a rappelé l'excellente collaboration entre l'OMI et le Secrétariat Exécutif du Projet GEMCG et a exprimé le besoin pour des collaborations de même nature avec les Projets de Grands

Ecosystèmes Marins du Benguela et des Canaries. Il a rappelé aux participants que certaines activités du Projet, mises en œuvre par l'OMI, ont permis de développer un Plan Sous-régional d'Intervention d'Urgence et d'entamer le processus de révision du Protocole d'urgence de la convention d'Abidjan.

M. Jacques Abe, expert en environnement du Projet GEMCG, a attiré l'attention des participants sur le titre complet du Projet GEMCG: " Lutte contre la Baisse des Ressources Halieutiques et la Dégradation des Aires Côtières dans le Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée à travers des Actions Régionales Ecosystémiques". Il a détaillé les actions réalisées dans les cinq composantes du projet GEMCG qui sont : 1. Productivité de l'Ecosystème, 2. Pêche, 3. Pollution et Santé de l'Ecosystème, 4. Conditions Socio-économiques, 5. Gouvernance.

Le Dr Abe a rappelé la création de centres d'activité régionale : en Angola (pêcheries), Gabon (prévention et gestion des risques), Ghana (productivité et biodiversité marines) et Nigéria (gestion de la pollution de l'environnement, système de gestion des informations environnementales et système d'aide à la décision) créés pour mener à bien des évaluations environnementales intégrées.

Il a aussi décrit les dix projets pilotes réussis qui pourraient servir de modèle pour la région (et au delà). Il a conclu sa présentation en faisant référence aux structures administratives et légales de la Commission du Courant de Guinée qui sont en cours de définition, et devront être pérennes financièrement. Elles sont actuellement en cours de négociation entre les 16 pays du Projet GEMCG.

7.9. Convention d'Abidjan

M. Martin Dibi, du Ministère de l'Environnement de la Côte d'Ivoire, a introduit le concept des Mers Régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et les divers programmes en place dans le monde. Il a ensuite détaillé l'histoire de la Convention d'Abidjan. Il a insisté sur le récent processus de révision du Protocole d'Urgence de la Convention d'Abidjan initiée durant le premier atelier en août 2007, organisé par la Commission Intérimaire du Courant de Guinée (CI-CG) dans le cadre de Projet GEMCG et avec le soutien du projet GI WACAF. Puis il a détaillé l'état des ratifications de la Convention, les accords financiers en place et les activités mises en œuvre depuis. Il a conclu en décrivant les actions prévues en 2008-2011 dans le cadre de cette Convention.

8. SESSION 3 : SESSION TECHNIQUE POUR RENFORCER LES CAPACITES DE LUTTE DANS LA REGION

8.1. Cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions accidentelles

8.1.1. M. Lindsay Page-Jones, Consultant IPIECA, a présenté une session technique sur la cartographie de la vulnérabilité des côtes. Il a précisé l'état de développement des cartes dans la région et a présenté le résultat de l'atelier sur la cartographie tenu en avril 2007 et le guide qui en a résulté « Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ». Il a insisté sur le rôle de la cartographie de la vulnérabilité des côtes pour la définition de la stratégie de lutte et pour l'identification des priorités pour la lutte contre les pollutions. Les besoins spécifiques en cartes des différents utilisateurs (décisionnaires, responsables des opérations, opérationnels) en période de lutte

ont été discutés. Il a ensuite présenté l'Indice de Vulnérabilité Environnementale (Environmental Sensitivity Index - ESI), les méthodes de cartographie et fourni des recommandations pour le développement d'un tel projet de cartographie et pour l'emploi des logiciels de Systèmes d'Informations Géographiques.

8.1.2. Cette session technique a permis de rappeler l'état du développement des cartes dans la région et de présenter des recommandations techniques sur la mise en œuvre d'un tel projet à l'échelle nationale. Les délégués ont pu mieux appréhender l'étendue et le rôle de la cartographie de la vulnérabilité des côtes. Ceci pourra aider à la réalisation de telles cartes dans la région; ce qui a été identifié comme un besoin.

8.1.3. Il a été recommandé aux participants:

- D'intégrer le développement des cartes de vulnérabilité de la côte dans le Plan National d'Intervention d'Urgence, particulièrement pour le développement de la stratégie nationale de lutte;
- De se référer au « Guide pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes aux pollutions maritimes accidentelles et son intégration dans les systèmes de préparation à la lutte et de lutte dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre » et de veiller à ce que l'atlas de vulnérabilité demeure simple, centré sur les besoins des différents utilisateurs et opérationnel en temps de crise ;
- D'encourager et de renforcer les partenariats entre les autorités, les administrations, les industries, les universités, les ONG, etc.

8.2. L'Association des Opérateurs Pétroliers Congolais (AOPC)

8.2.1. M. Jules Mynyngou, Directeur Environnement, TOTAL E&P Congo, représentant l'Association des Opérateurs Pétroliers Congolais, a présenté le plan d'action de l'industrie pétrolière congolaise ainsi que leur niveau de préparation pour faire face aux pollutions maritimes. Une des difficultés soulevées est l'harmonisation entre le plan de l'industrie congolaise et le Plan National. Il a souligné les difficultés rencontrées par l'industrie pour identifier la meilleure façon de s'intégrer dans la structure de gestion d'incidents et quels sont les mécanismes pour faciliter l'arrivée de l'aide internationale dans le pays en cas d'incidents.

8.2.2. Des délégations ont demandé des clarifications quant à la structure de l'AOPC ; entre autre, si cette association fonctionnait sous la forme d'une coopérative ou bien si les compagnies devaient défrayer les coûts des interventions. Il est mentionné que jusqu'à un certain niveau, les coûts sont défrayés par l'entreprise faisant appel aux services mais que, lorsque les coûts dépassent ce seuil, ils sont partagés entre les membres.

8.3. L'utilisation des dispersants et les politiques nationales d'emploi des dispersants

8.3.1. M. Jean-Yves Huet, Consultant IPIECA, a fait une série de présentations suite auxquelles plusieurs considérations techniques et juridiques ont été soulevées par les participants. Par rapport aux aspects juridiques,

quelques pays ont élaboré une politique d'utilisation des dispersants mais peu d'entre eux ont des politiques qui sont maintenant opérationnelles alors que les autres n'ont pas de politiques d'utilisation. Le cas du Nigeria est un bon exemple puisque la politique d'utilisation des dispersants n'est pas finalisée mais certaines dispositions sont insérées dans la réglementation environnementale.

8.3.2. Pour ce qui a trait aux aspects techniques, plusieurs questions ont porté sur les facteurs d'efficacité des dispersants, les critères de sélection, les différents types de dispersants, ceux qui devraient être stockés pour une utilisation possible et les impacts de ceux-ci particulièrement à proximité de zones de faible profondeur d'eau.

8.3.3. Il a été recommandé de :

- développer une politique nationale d'emploi des dispersants dans chacun des treize pays de la région qui n'ont pas, pour l'instant, de politique pour l'emploi des dispersants dans leurs eaux;
- s'assurer que les limites géographiques pour l'emploi des dispersants sont bien définies particulièrement pour les eaux peu profondes ;
- développer une liste des dispersants approuvés pour une utilisation dans leurs eaux.

9. SESSION 4 - PARTIE 1 : ACTIONS ET PRIORITES POUR LE PROJET GI WACAF

9.1. Les groupes de travail nationaux ont eu pour objectif de développer un Plan d'Action National pour chaque pays pour la période 2008 / 2009, sur la base des questionnaires reprenant les principales composantes du projet GI WACAF.

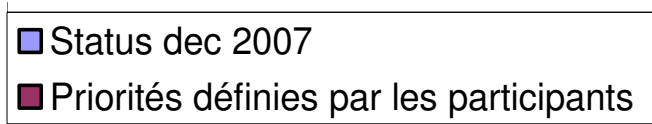
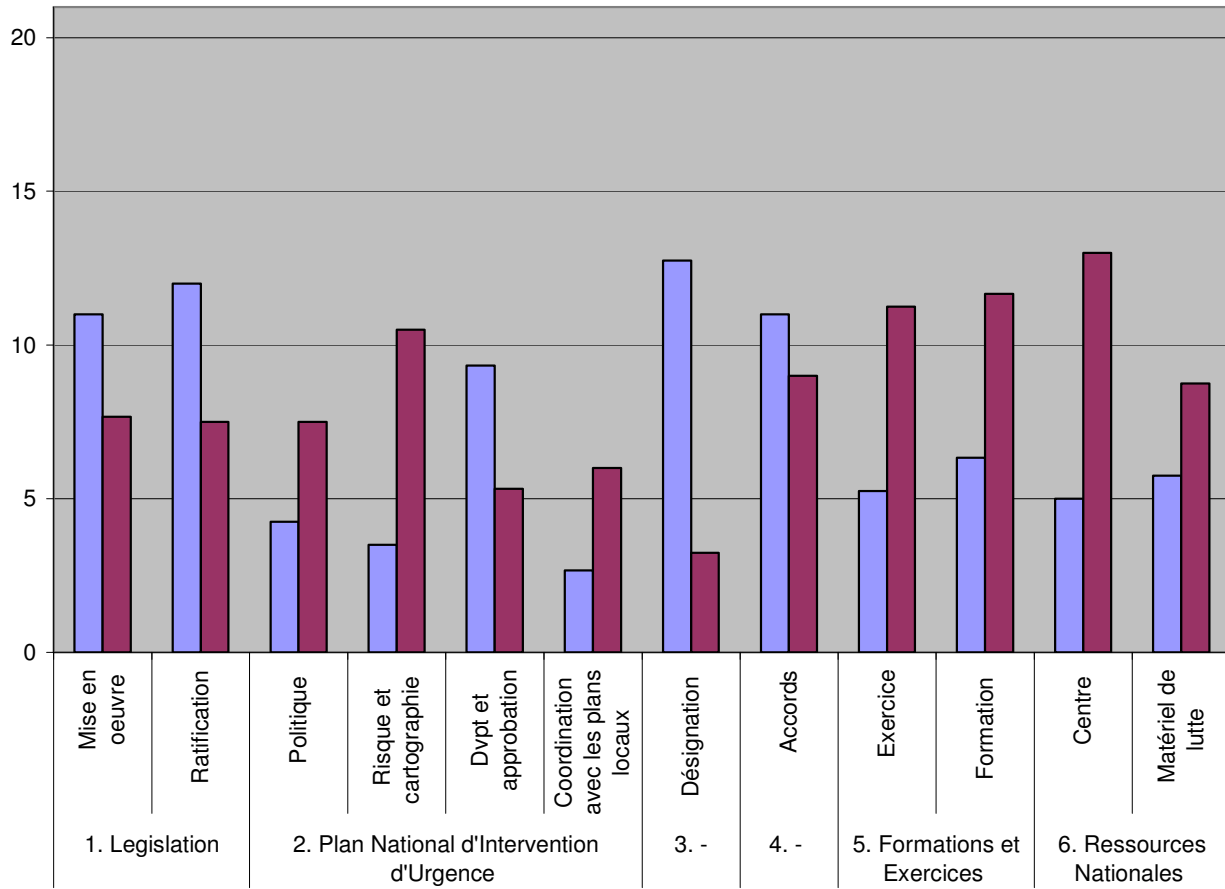
9.2. Principaux résultats

Les participants ont identifié (pour chaque élément des six composantes de la matrice de préparation) une priorité ainsi qu'une difficulté de mise en œuvre. La figure ci-dessous présente les résultats obtenus après l'analyse des questionnaires transmis aux délégués des différents pays.

9.3. Résultats de la consultation nationale (voir aussi Annexe 6 de ce rapport) :

Composantes	Eléments de préparation	Nombre de pays ayant identifié cet élément comme « fait » en Décembre 2007	Nombre de pays ayant identifié cet élément comme « prioritaire »
1. Législation	Mise en œuvre	11	8
	Ratification	12	8
2. Plan National d'Intervention d'Urgence	Politique	4	8
	Risque et cartographie	4	11
	Développement et approbation	9	5
	Coordination avec les plans locaux	3	6
3. Autorité nationale Compétente	Désignation	13	3
4. Accords transfrontaliers et assistance mutuelle	Accords	11	9
5. Formations et Exercices	Exercices	5	11
	Formations	6	12
6. Ressources Nationales	Centre	5	13
	Matériels de lutte	6	9

9.4. Résultats des groupes de travail nationaux pour la hiérarchisation des éléments de préparation de la matrice



9.5. Les éléments « Formation » et « Exercice de mobilisation » ont été identifiés comme prioritaires. Le niveau de difficulté identifié pour ces éléments reflète le besoin de soutien technique exprimé par les pays. Le projet GI WACAF continuera donc à fournir un soutien technique aux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans ce domaine.

9.6. La composante « Ressources Nationales », qui inclut les capacités et les moyens nationaux de lutte disponibles, a été identifiée comme la deuxième priorité par les différents pays.

9.7. Les éléments de la composante « Accords transfrontaliers et assistance mutuelle » ont été identifiés comme prioritaires par neuf pays. Les accords d'assistance mutuelle au sens large incluent les accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux et les accords entre l'industrie pétrolière et les autorités nationales compétentes en charge de la préparation et de la lutte.

9.8. La première composante « Législation » qui inclut la ratification et la mise en œuvre des conventions OPRC 90, CLC 92 et Fonds 92, a été identifiée comme la quatrième priorité au même titre que les Plans Nationaux d'Intervention d'Urgence. Finalement, la désignation des autorités a été identifiée comme le moins prioritaire des éléments par les délégués.

10. SESSION 4 - PARTIE 2 : GROUPES DE TRAVAIL REGIONAUX : COMMENT RENFORCER LES CAPACITES DE LUTTE DANS LA REGION

10.1. L'objectif des groupes de travail régionaux était, pour les pays de la région, de partager leurs expériences et identifier des actions qui devront être mises en œuvre pour résoudre les problèmes communs à plusieurs pays et les questions d'ordre régional.

- Législation, Coordinateur - Malamine Thiam.
- Planification d'urgence, Coordinateur –Jean-Yves Huet
- Autorités nationales, Coordinateur -Ben Hassan Ouattara
- Accords régionaux, Coordinateur - Dr. Jacques Abe
- Formations et exercices, Coordinateur - Stéphane Grenon
- Equipements et autres ressources, Coordinateur - Andy Nicoll

10.2. Le degré de développement et de mise en œuvre des Plans Nationaux d'Intervention d'Urgence est extrêmement variable parmi les pays de la région. Il y a un besoin important pour définir les stratégies de lutte nationale, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des dispersants, la gestion des déchets générés par les opérations de lutte et des outils tels que les cartes de vulnérabilité des côtes aux pollutions accidentelles, pour aider à la prise de décision et à la gestion des opérations.

10.3. Les besoins pour une assistance technique pour le développement de politiques nationales, pour l'utilisation de dispersants, la gestion des déchets et la cartographie de la vulnérabilité de la côte ont aussi été soulignés par les délégués durant les discussions. Ils ont aussi reconnu le besoin pour une transparence de la part des autorités nationales en charge de la préparation et le manque de sensibilisation à

un haut niveau politique. Sensibiliser les politiques doit rester une priorité du projet GI WACAF.

10.4. Les discussions entre les délégués ont aussi mis en avant le manque de coopération entre les autorités nationales et les représentants de l'industrie pétrolière. Les délégués ont proposé une meilleure intégration de l'industrie pétrolière et des Plans Locaux d'Intervention d'Urgence, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'alerte et de notification, de mobilisation des ressources sur place et de l'assistance.

10.5. Le besoin de développer des échanges entre les pays de la région, pour faciliter les processus de coopération et d'assistance mutuelle au niveau régional, a été souligné.

Recommandations clés

10.6. Groupe « Législation »

Les délégués ont insisté sur le besoin essentiel de :

- poursuivre l'assistance et le soutien de l'OMI et de l'IPIECA pour une mise en œuvre effective des Conventions et ;
- former et sensibiliser les politiques et personnel des administrations à haut niveau pour faciliter la mise en œuvre des Conventions.

10.7. Groupe « Planification d'urgence »

Les délégués ont insisté sur le besoin :

- D'avoir une reconnaissance officielle des personnes en charge de la préparation de la part des autorités ;
- De développer des politiques de gestion des déchets des marées noires ;
- D'avoir une assistance pour le développement de Systèmes d'Informations Géographiques pour la cartographie de la vulnérabilité des côtes.

10.8. Groupe « Autorités nationales »

Les délégués ont insisté sur le besoin :

- De continuer à organiser des ateliers de formation afin d'améliorer le niveau technique et de partager les expériences entre les autorités nationales de la région ;
- D'établir un dialogue constant entre les autorités nationales et les organisations en charge des installations pétrolières dans les pays pour améliorer les connaissances techniques et renforcer l'intégration des Plans d'Intervention d'Urgence respectifs au sein du Plan National et, enfin, pour améliorer et clarifier les procédures d'urgence ;
- De désigner un coordinateur national du Projet GI WACAF de chaque pays pour renforcer le suivi du projet et de sa mise en œuvre. Un réseau d'experts en lutte face aux pollutions marines accidentelles devra aussi être développé et diffusé sur le site Internet du Projet GI WACAF : www.giwacaf.org

10.9. Groupe « Accords régionaux »

Les délégués ont insisté sur le besoin :

- Pour l'OMI et l'IPIECA de travailler en collaboration avec d'autres organisations et/ ou programmes tels que ECOWAS et GEMCG pour la formation d'experts en lutte contre les pollutions marines accidentelles;
- Pour les Gouvernements d'établir de meilleurs accords de coopération avec les organisations et/ ou programmes tels que le PNUE, IPIECA, GEMCG, NEPAD ;
- De formaliser ces mécanismes de coopération et d'assistance mutuelle.

10.10. Groupe « Formation et exercices »

Les délégués ont identifié le besoin pour les Gouvernements de :

- Développer des exercices de grande ampleur conjointement avec l'industrie pétrolière pour tester le Plan National d'Intervention d'Urgence (ainsi que les plans sectoriels et locaux) ;
- Bénéficier de l'expérience de l'industrie pétrolière et de participer dans des actions de formations conjointes ;
- Etablir un programme de formation et d'exercice en insistant particulièrement sur le développement des compétences pour la gestion de crise et sur les aspects techniques de la lutte face aux pollutions accidentelles.

10.11. Groupe « Equipements et autres ressources »

Les délégués ont identifié le besoin pour les pays :

- D'établir des centres de formation nationaux ou régionaux pour augmenter la disponibilité de personnel compétent ;
- D'avoir un minimum d'équipement pour être capable de faire face à des incidents de niveau I (ou Tier 1) et de développer des accords avec l'industrie pétrolière pour faciliter l'accès et la mobilisation au stock de niveau II (ou Tier II) ;
- De développer des accords d'assistance mutuelle pour mobiliser toutes les ressources disponibles en cas de pollution accidentelle.

11. SESSION 5 : INTRODUCTION A LA CONVENTION OPRC 90 ET AU PROTOCOLE HNS 2000

11.1. Les sujets abordés ici ont fourni aux participants une très bonne vue d'ensemble des différentes considérations et étapes nécessaires pour se préparer et faire face à des incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses – HNS. La session reposait sur des présentations Powerpoint, des discussions, des vidéos et un partage d'informations et d'expériences entre le facilitateur et les participants. Un résumé des différentes présentations est donné ci-dessous.

11.2. Introduction Générale

Cette présentation a abordé les instruments destinés à fournir un cadre pour le développement des capacités nationales et régionales pour se préparer et faire face à des pollutions par des HNS. L'état de la ratification de ces conventions et les besoins

pour faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle ont aussi été discutés.

11.3. Transport des HNS par mer et les risques y relatifs

Un aperçu des différents navires et conteneurs utilisés pour le transport des HNS par mer a été présenté. Cette présentation a montré que les HNS sont transportés en vrac ou sous emballage dans une variété de navires et de conteneurs. Les risques associés avec ces moyens de transport et leur influence sur les stratégies d'intervention furent également discutés.

11.4. Intervention lors d'incidents impliquant des HNS

Les différentes étapes d'une intervention lors d'un incident HNS ont été présentées avec une emphase particulière sur l'étape d'évaluation de la situation. L'identification des substances, des dangers, des comportements possibles furent discutés. Les équipements et types de protection personnelle ainsi que leurs limites ont également été présentés. Cette présentation a mis en relief l'importance de l'étape d'évaluation de la situation afin d'assurer la sécurité du personnel et de la population et de sélectionner des stratégies efficaces d'intervention.

11.5. Stratégies d'intervention pour les HNS

Les diverses stratégies de lutte possibles pour faire face à des incidents impliquant des HNS ont été présentées. Cette présentation a montré que des stratégies adaptées ne peuvent être définies qu'après une évaluation détaillée des risques et du comportement du produit. De plus, les stratégies de lutte dépendent grandement du comportement du(des) produit(s) impliqué(s) dans l'incident. L'importance de la prise en compte des aspects liés à la sécurité a aussi été rappelée. Les questions relevant de la planification d'urgence, principalement la différence entre les hydrocarbures et les HNS, ont aussi été débattues. La présentation a montré l'importance primordiale des Plans d'Intervention d'Urgence pour faire face efficacement aux incidents impliquant des HNS.

11.6. Sources d'informations pour lutter contre les incidents impliquant des HNS

Divers documents, manuels de référence et logiciels pour aider le responsable des opérations à trouver des informations sur les HNS et leurs caractéristiques ont été présentés. Des ouvrages de référence tels que les documents liés au transport et à la navigation GESAMP, MSDS, CHRIS, NIOSH, ALOHA, les fiches Réactivité de la NOAA et le Guide de Lutte d'Environnement Canada ont aussi été présentés. Ces sources d'informations furent utilisées par les participants lors d'un exercice en salle.

11.7. Suivant les présentations, les participants ont fait part de leurs préoccupations :

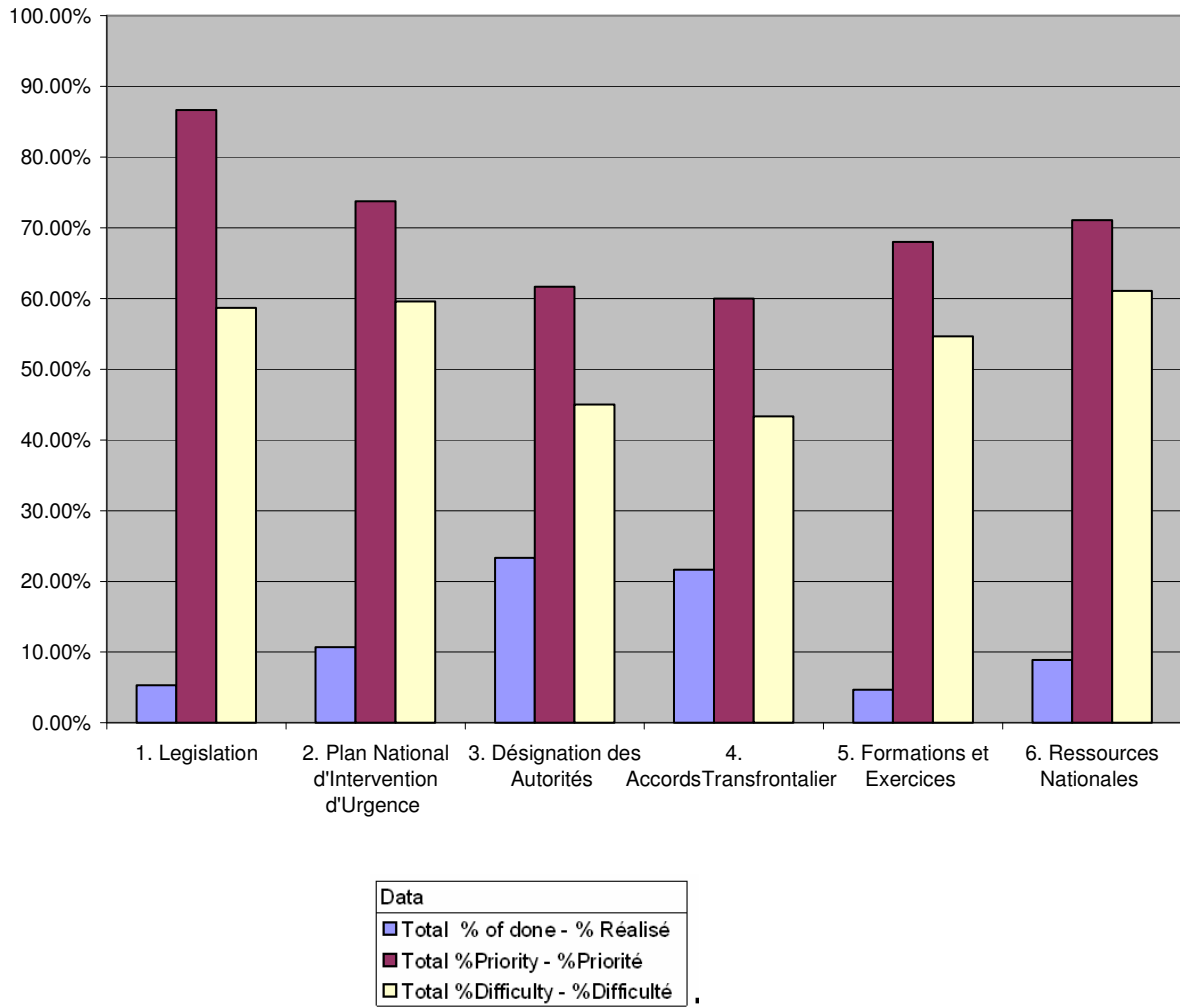
- Le temps de mobilisation nécessaire pour faire face efficacement à un incident particulier, particulièrement pour mener à bien une évaluation détaillée,
- Le manque de connaissance sur les ressources spécialisées disponibles en Afrique de l'Ouest et du Centre pour gérer les incidents impliquant des HNS,
- Le besoin de formations et exercices pour améliorer le niveau d'expertise dans les pays de la région.

11.8. Travaux en groupes : état de la ratification de conventions OPRC et du Protocole OPRC-HNS et priorités pour la prochaine biennale.

11.9. A la fin des présentations, les participants à l'atelier ont travaillé en petits groupes de travail nationaux pour définir un Plan d'Action National pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-HNS 2000. Les travaux ont été menés sur la base de questionnaires reposant sur les composantes du projet GI WACAF.

11.10. Les participants de chaque pays ont travaillé en groupe en utilisant les questionnaires pour identifier l'état de mise en œuvre du Protocole OPRC-HNS 2000 dans leur pays, les activités requises pour mettre en œuvre effectivement le Protocole OPRC-HNS 2000 et les similitudes avec la préparation d'un Plan d'Intervention d'Urgence contre les déversements accidentels d'hydrocarbures.

11.11. Résultats du questionnaire OPRC HNS pour identifier les actions prioritaires



11.12. Il a été demandé aux participants de hiérarchiser les actions de chaque composante du projet et de définir pour chaque action un niveau de difficulté de mise en œuvre en relation avec le Protocole OPRC-HNS 2000. La figure ci-dessus présente un résumé des résultats obtenus après l'analyse des questionnaires des divers pays.

Recommandations

11.13. Au niveau national

- Les Autorités Nationales devraient développer une collaboration avec l'industrie chimique, les services de sapeurs-pompiers, la Protection Civile ou toute autre organisation pour identifier l'expertise et l'équipement disponibles dans le pays par rapport aux HNS pour assister les Autorités en vue de l'élaboration d'un Plan d'Intervention d'Urgence face aux incidents impliquant des HNS.
- Les ports et autres installations de réception des HNS devraient mener des analyses de risques pour aider à la préparation d'un Plan National d'Intervention d'Urgence face aux pollutions par les HNS.

11.14. Au niveau régional

- La ratification et la mise en œuvre effective du Protocole OPRC-HNS devraient être encouragées et une assistance devrait être fournie pour aider les pays à adapter leur législation nationale.
- La coopération technique est nécessaire particulièrement pour augmenter le niveau d'expertise et les capacités nationales à faire face aux incidents impliquant des HNS.

12. SESSION 6 : ATELIER SUR LES DEMANDES D'INDEMNISATION

12.1. L'atelier sur les demandes d'indemnisation organisé le 13 et 14 Décembre a permis de rappeler l'importance de la ratification et de la mise en œuvre effective des Conventions Internationales pour l'indemnisation des dommages causés par les déversements d'hydrocarbures, c'est-à-dire la Convention sur la Responsabilité Civile de 1992 (CLC 92) et celle du Fonds de 1992 (Fonds 92). La session a permis de présenter les dernières informations concernant la CLC 92, le Fonds 92 et le Protocole du Fonds Supplémentaire de 2005, en particulier en ce qui concerne les niveaux de d'indemnisation disponibles pour les Etats parties aux Conventions et le lien entre ces conventions. Les types de dommages indemnisés et le concept de « raisonnable » ont aussi été expliqués aux délégués.

12.2. L'indemnisation des dommages causés par des pollutions pétrolières provenant de navires citernes est régie par un régime international élaboré sous les auspices de l'Organisation Maritime Internationale. Le cadre pour ce régime était à l'origine la Convention Internationale sur la Responsabilité Civile des dommages occasionnés par la pollution par les hydrocarbures de 1969 (CLC 69) et la Convention Internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages occasionnés par la pollution par les hydrocarbures de 1971 (Fonds 71). Ce « vieux » régime a été modifié en 1992 par deux protocoles et les conventions amendées sont maintenant connues comme la Convention sur la Responsabilité Civile

de 1992 (CLC 92) et la Convention du Fonds de 1992 (Fonds 92). Ces conventions sont entrées en vigueur le 30 Mai 1996.

12.3. La Convention sur la Responsabilité Civile de 1992 (CLC 92) définit la responsabilité du propriétaire du navire-citerne pour les pollutions causées par hydrocarbures. La Convention est fondée sur le principe de responsabilité objective du propriétaire du navire-citerne et crée un système obligatoire d'assurance.

12.4. La Convention du Fonds de 1992 (Fonds 92), qui complète la Convention sur la Responsabilité Civile de 1992, définit un régime d'indemnisation supplémentaire pour les victimes des pollutions lorsque les montants à verser par l'armateur au titre de la CLC 92 ne suffisent pas à régler tous les dommages recevables.

12.5. Les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures sont une organisation intergouvernementale créée dans le but d'administrer les régimes d'indemnisation créés par les Conventions de 1992. En devenant Partie à ces Conventions de 1992, un Etat devient membre des Fonds. Les Fonds de 1992 (et de 1971) ont un Secrétariat commun, situé à Londres.

12.6. Au 1^{er} Septembre 2007, 119 Etats avaient ratifié la Convention sur la Responsabilité Civile de 1992, et 101 Etats avaient ratifié la Convention du Fonds de 1992.

12.7. Melle Ana Cuesta et M. Jose Maura du FIPOL ont présenté les régimes internationaux d'indemnisation puis une discussion a permis aux participants de poser de nombreuses questions. Un exercice sur des cas d'indemnisation a enfin été organisé.

12.8. Recommandations de la session 6

- La ratification et la mise en œuvre effective des Conventions CLC 92 et Fonds 92 doivent être encouragées et une assistance doit être disponible en vue de leur transcription dans le droit national.
- Tous les membres du Fonds doivent soumettre leurs relevés annuels des quantités reçues au Secrétariat du Fonds.

13. CEREMONIE DE CLOTURE

13.1. Lors de la cérémonie de clôture, les motions et résolutions retenues par l'atelier ont été présentées, plus particulièrement les suivantes:

- Motion de gratitude des participants à son excellence Denis Sassou Nguesso,
- Motion de remerciement au gouverneur et au peuple Congolais,
- Motion de remerciement au Secrétaire Général de l'OMI,
- Motion de remerciement au Secrétaire Général de l'IPIECA.

13.2. Les textes de ces motions sont à l'**Annexe 7** de ce rapport.

13.3. Son Excellence M. le Ministre des Transports Maritimes et de la Marine Marchande du Congo a prononcé une allocution de clôture durant laquelle il a remercié les délégués pour leur travail pendant la semaine et il a réitéré l'importance

de la collaboration entre les Autorités Nationales et l'industrie pétrolière afin d'améliorer l'état de préparation des pays de la région WACAF à faire face à des incidents de pollutions maritimes. Le Ministre a également mentionné l'importante contribution du projet GI WACAF dans ce sens.

14. RECOMMANDATIONS

14.1. Encourager les pays à ratifier les Conventions Internationales pertinentes telles que OPRC 90, Protocole OPRC-HNS 2000, CLC 92 et Fonds 92 ; et transcrire dans le droit national les provisions des Conventions et garantir leur mise en œuvre effective.

14.2. Encourager l'OMI et l'IPIECA à maintenir et à développer l'appui aux pays par la réalisation d'ateliers et de formations spécialisés dans le domaine de la lutte face aux déversements maritimes.

14.3. Encourager la participation de l'OMI et de l'IPIECA dans le développement d'accords de coopération avec les organisations et programmes de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre tels que le NEPAD, le GCLME, la CEDEAO, CEMAC et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, entre autres, pour la mise en œuvre des Conventions et des plans d'action pertinents.

14.4. Mettre en place un réseau de points focaux au niveau des Administrations et de l'industrie pétrolière dans le cadre du projet GI WACAF afin de renforcer la collaboration et les échanges entre les diverses organisations en vue de la réalisation et de la mise en œuvre de plans d'action pour la lutte face aux pollutions marines accidentelles.

14.5. Favoriser le développement de politiques nationales sur les aspects techniques de la lutte face aux pollutions marines accidentelles particulièrement sur l'utilisation des dispersants, la gestion des déchets et la réalisation de projets pour la mise en place de cartes de vulnérabilité.

14.6. Encourager la création d'un centre régional spécialisé dans la lutte face aux déversements accidentels d'hydrocarbures afin d'appuyer les efforts des pays de la région dans ce domaine.

15. CONCLUSION GENERALE

15.1. Les événements ont pu bénéficier d'une bonne participation de la part des autorités nationales et des représentants de l'industrie pétrolière (en particulier ENI, TOTAL et SHELL) des pays du projet GI WACAF. Cette double représentation (du secteur public et privé) a été une des clés du succès de l'atelier.

15.2. Les événements ont permis de rappeler la nécessité de la ratification et de la mise en œuvre effective des Conventions Internationales pertinentes pour la préparation à la lutte et pour l'indemnisation, telles que l'OPRC 90, la CLC 92 et le Fonds 92 et de sensibiliser les participants sur la Convention OPRC-HNS. Ces conventions sont des outils indispensables pour le renforcement des capacités des

pays pour la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.

15.3. L'atelier a aussi clairement démontré l'intérêt des autorités nationales et de l'industrie pour le développement et la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Intervention d'Urgence pour améliorer la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.

Annexe 1. LISTE DE PARTICIPANTS

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Angola	Mario Manuel	Environmental Engineer DHSE/ENV Total EP Angola TOTAL	^ Torre Total Rua Rainha Ginga n°128 - CP 2610 Luanda Tel: (00244) 222673097 Fax: + 244 222 67 22 99 Email:
Bénin	Opga Ichola Rihanath	Point focal Convention d'Abidjan Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Adresse: Tel: +229 90930931 Fax: Email: icholarihane@yahoo.fr
Bénin	Pascal Tossou	Chef du Service de la Sécurité de Navires et de la Navigation Maritime Direction de la Marine Marchande	Adresse: Tel: Fax: +229 315845 Email: tassouhpascal@yahoo.fr
Cameroun	Mimosette Mouelle Ndho	Direct. Des Affaires Maritimes et des Voies Navigables Ministère des Transports Maritimes	Adresse: Tel: 23733428956 Fax: Email: mouellenaoh@yahoo.fr
Cap Vert	Ribierio Numo Miguel	Direcção Geral do Ambiente	Adresse: Fazenda, C.P. n° 115 Praia – Santiago Tel: +(238) 2618984 / 2611254 Fax: +(238) 2617511 Email: ribeironu@gmail.com
Cap Vert	Rosario Lopes Joao	Administration Maritime et Portuaire IMP	Adresse: Avenida Marginal CP No.7 San Vicente Tel: +238 232 4342 Fax: +238 232 4343 Email: rosarlopes@hotmail.com
République du Congo	Alain Claver Batchy	Consultant en Ecosystème Marin et Côtier Ministère des Transports Maritimes et de la Marine Marchande	Adresse: BP 15000 Brazzaville Tel: (242) 521 38 80 Fax: Email: batchyalain@yahoo.fr

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
République du Congo	Alain Cyr Nakatouma Fila	Commandant de la Brigade Côtière Gendarmerie Nationale	Adresse: Pointe Noire Tel: +242 559 15 54 :
République du Congo	Astride Iacopini	ENI Congo Eni	Adresse: Tel: 00242-5301707 Email: aristide.iacopini@enicongo.eni.it
République du Congo	Aymar Otende	Ingénieur Environnement Cellule Antipollution TOTAL E&P Congo	Adresse: BP 761 Pointe Noire Tel: 946844 Fax: Email: aymar.otende@total.com
République du Congo	Blaise Nyette	Maurel & Prom	Adresse: Pointe-Noire Email: modoyse-ofgod@yahoo.fr
République du Congo	Bruno Kali Mavoungou	Chef de Service de la Sécurité Marine Direction Générale de la Marine Marchande	Adresse: BP 117 Pointe Noire Tel: Fax: Email: kalmav_bruno@yahoo.fr
République du Congo	Camille Kouemba	ENI Congo	Adresse: Tel: 6636358 camille.koubemba@enicongo.eni.it
République du Congo	Claude Mankou	PF Environnement	Adresse: Tel: 5391665 Email: mankougom@yahoo.fr
République du Congo	Daniel Mban	Chef de Département Officier de Port Central Quai Port Autonome de Pointe Noire	Adresse: BP 117 Pointe Noire Tel: +242 553 36 10 Fax: Email:
République du Congo	Etienne Okadina	Chef de Service Règlements Direction de la Cellule Antipollution	Adresse: Pointe Noire Tel: +242 563 68 63 Fax: Email: okadina_waba@yahoo.fr
République du Congo	Jean Claude Boukono	Directeur de la Navigation Maritime Direction Générale de la Marine Marchande	Adresse: BP 1107 Pointe-Noire Tel: +242 539 0493 Fax: +242 825515 Email: jcboukono@yahoo.fr

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
République du Congo	Jean Felix Mouthoud Tchikaya	Directeur Général Direction Générale de la Marine Marchande	Adresse: B.P. 1107 Pointe Noire Tel: Email: digemar.pointe-noire@laposte.net
République du Congo	Jean Jaques Tati	Chef Département Unités Navigantes CDCQ Port Autonome de Pointe Noire	Adresse: BP 117 Pointe Noire Tel: +242 520 83 08 Fax: Email:
République du Congo	Jean Prosper Mbakou	Chef de Service Sécurité-Santé ENI Congo	Adresse: BP 706 Pointe Noire - Congo Email: jean.prosperp.mbakou@enicongo.en i.it
République du Congo	Joseph Elion	Chef de Service de Protection du Milieu Marin Direction Générale de la Marine Marchande	Adresse: Pointe Noire BP 1107 Tel: +242 553 18 82 Fax: +242 94 49 22 Email:
République du Congo	Jules Mynnyngou	Chef de Département Environnement TOTAL E&P Congo TOTAL SA	Adresse: BP 761 Pointe noire Tel: +242 94 65 77 Fax: +242 94 67 24 Email: jules.mynnyngou@total.com
République du Congo	Justin Bissiki Mougna	DD Environnement	Adresse: Tel: 5225980 Email: bissikijuste@yahoo.fr
République du Congo	Linous Adiang	QHSE CONGOREP - CMS NOMECCO	Adresse: Tel: 557 60 14 Email: ladiang@cg,perenco.com
République du Congo	Ludovic Moumpala	Assisant QHSE CONGOREP - CMS NOMECCO	Adresse: Tel: Email: lmoumpala@cg,perenco.com
République du Congo	Marius Issanga-Ngamissimi	Point Focal National Convention d'Abidjan Congo Convention d'Abidjan	Adresse: BP.5558 Pointe Noire Tel: +242 553 98 61 Fax: Email: environnementplus@yahoo.fr
République du Congo	Modeste Kossi-Patha	Responsable HSE SCLOG	Adresse: Dépôt de Mpila, Brazzaville, Tel: (00242) 660 45 00 Fax: (00242) 653 24 40 / 551 84 92 Email: hse@sclog-congo.com

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
République du Congo	Valentin Tchilota Goma	Directeur Central Direction de la Cellule Antipollution	Adresse: Pointe Noire Tel: +242 667 88 60 Email:
République du Congo	Vincent Mabilia	Conseiller du Directeur Général de la SGSP Société des Gestion des Services Portuaires du Congo -SGSP) / SOCOTRAM	Adresse: BP 4922 Pointe Noire, Immeuble Les Manouirs, 5 avenue Dr Dems LOEMBA Centre ville Tel: 553 08 52 Fax: Email: vincent.mebiola@sgsp- congo.com
République Démocratique du Congo	Jacques Diatulu Nsunda	Directeur Direction de la Marine Marchande et des Voies Navigables	Adresse: Tel: +243 0998207100 Fax: +243 8802257 Email: kiesdiatulu@yahoo.fr
République Démocratique du Congo	Jean Paul Mwamba Nyembo	Directeur National du Comité Intérimaire du Courant de Guinée Ministère de l'Environnement	Adresse: 15 av Papa Iléo (ex-des Cliniques) B.P. 12348 KIN I Kinshasa Tel: +243 818145118 Fax: Email: nyembordc@yahoo.fr
République Démocratique du Congo	Jean-Pierre Elduayen	R.D Congo QHSE Manager PERENCO	Adresse: Rue Océan MUANDA Tel: + 243 (0) 810 536 622 Email: jpelduayen@cd.perenco.com
Côte d'Ivoire	Alexandre Bohoussou Kouame	Centre Ivoirien de Lutte Anti-pollution	Adresse: BP V153 Boulevard de la Paix - Abidjan Tel: + 22508407476 Email: fbohousou05@yahoo.fr
Côte d'Ivoire	Ben Hassan Ouattara	Regional Marine Technical Adviser Regional Office West Africa Shell	Adresse: 15 BP 378 Abidjan Tel: +225 21 75 27 60 Fax: +225 21 27 44 99 Email: benhassan.b.ouattara@shlcodi.simis. com
Côte d'Ivoire	Martin Niagne Dibi	Direction des politiques et stratégies de l'Environnement - Point focal / Convention d'Abidjan Ministère de l'environnement des eaux et forêts	Adresse: 20 BP 650 Abidjan 20 Tel: +225 20 21 11 83 Fax: +225 20 21 11 83 Email: dibmartino@yahoo.fr

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Côte d'Ivoire	Thérèse Koua Angbomam	Assistante du Directeur De la Sécurité Ministère des Transports Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires	Adresse: Tel: +225 07 369083 Fax: Email: bruklem@yahoo.fr
Guinée Equatoriale	Pedro Mensuj Asumu	Direction de Transportes Maritimo, Terrestre & Fluvial Ministerio de Transportees, Tecnologia cornos & Telecomunicacions	Adresse: Tel: +240 278646 Fax: +240 093999 Email:
Guinée Equatoriale	Simon Osa Adugu	Director General de Aguas Y Costas Ministerio de Pesca Y Medio Ambientie	Adresse: Malabo Tel: +240 253575 Fax: Email: osa2adugu@yahoo.es
France	Olivier Ponthieux	Département Environnement Direction Hygiène Sécurité Environnement TOTAL SA	Adresse: Avenue Larribau 64018 Cedex Pau Tel: +33559836258 Fax: +33559836330 Email: olivier.ponthieux@total.com
Gabon	Astride Ngouawende Y'onanga	Ingénieur Environnement Total Gabon TOTAL SA	Adresse: BP : 525 Total Gabon, Bâtiment HSE Tel: 241 55 65 89 Fax: 241 55 69 79 Email: astride.ngouawende- yonanga@total.com
Gabon	Gerard Aubame	Directeur Marine Marchande et des Equipements Portuaires	Adresse: Tel: 00 241 72 00 42 Email: Gaubame@yahoo.fr
Gabon	Hubert Binga	Centre National Antipollution	Adresse: Libreville Tel: 241-05805722 Email: hubert_binga@hotmail.com
Gambia	Abdou Rahman Bah	Deputy Managing Director Gambia Ports Authority	Adresse: Liberation Avenue Banjul Tel: +220 22 72 66 Fax: 220 4 22 72 68 Email: info@gamport.gm

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Gambie	Momodou Jama Suwareh	Senior Programme Officer National Environment Agency	Adresse: 5 Fitzgerald Street P.O Box 48 Banjul Tel: 220.6470271 Email: msuwareh@nea.gm momodoujama@yahoo.co.uk
Gambie	Momodou SARR	Executive Director National Environment Agency	Adresse: 5 Fitzgerald Street, PMB 48, Banjul Tel: 220-4229701 Email: msarr@gamtel.gm
Ghana	Wilson Kwadzo Tamakloe	Senior Programme Officer Environmental Protection Agency	Adresse: P.O. Box M326 Accra Tel: 233244879187 Email: wtamakloe@epaghana.org
Guinée Conakry	Sow Moudjitaba	Chef de Section Pollution et Marchandise Dangereuse Direction Nationale de la Marine Marchande	Adresse: Conakry BP 06 Tel: +224 41 27 43 Fax: +224 63 40 21 27 Email: moudjitabatmci@yahoo.fr
Guinée Conakry	Théophile Richard	Directeur du Centre National de Protection et de Surveillance Environnemental du Milieu Marin et des Zones Côtières Ministre de l'Environnement	Adresse: BP. 3118 Conakry Tel: +224 27 88 94 Fax: Télécopieur :224 Email: richardtheophile@yahoo.fr
Guinée Bissau	Mario Biague	Direction Générale de l'Environnement Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles	Adresse: Boîte Postal : 399 / 225 Tel: +245 22 32 27 Fax: +44 (0) 20 7633 2389 Email: mbiague@hotmail.com
Guinée Bissau	Tipote Pedro	APGB Administration of Port of Guinea Bissau	Adresse: Av. 3 de Agosto CP 693 – Bissau Tel: +2457200603/+2456614783 Fax: +245204111/+245202962 Email: ptipotepeco@hotmail.com
Italie	Cesare Alberti di Catenaja	Environment Manager E&P ENI	Adresse: Via Emilia, 1 San Donato Mil.se Tel: +390252063694 Fax: Email: cesare.alberti.dicatenaja@eni.it

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Italie	Giovanni Ragosa	Project HSE Manager - ENI S.P.A. E&P Division ENI	Adresse: Via Emilia, 1 – 20097 San Donato Milanese MI – 20097 Milano Tel: +39 2 520 63350 Fax: +39 2 520 63810 Email: giovanni.ragosa@eni.it
Liberia	David Wiles	EPA/GCLME Environmental Protection Agency	Adresse: P. O. Box 4042 Monrovia Tel: +231 6527484 Email: davidlwiles@yahoo.com
Liberia	Yvonne Clinton	Deputy Commissioner for Technical Services Bureau of Maritime Affairs	Adresse: P. O. Box 10-9042 Monrovia Tel: +2316510031 Email: kaulah2002@yahoo.com ; kaulah@hotmail.com
Mauritanie	Mohamed Moussa	Inspecteur environnemental Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'environnement	Adresse: Tel: +222 6 75 00 03 Email: Mohamed4_17@yahoo.com
Mauritanie	Ould Sidi Brahim Mahamed Lemine	Directeur des de la Marine Marchande Ministère des Pêches	Adresse: BP 6808 Nouakchott Tel: 2225257893 Email: dmm.dir@transports.gov
Namibie	Japhet Iitenge	Deputy Director Marine Pollution Prevention and SAR Ministry of Works, Transport & Communication	Adresse: Ausspannplate PB 12005 Windhoek Tel: +264 61 20 88 037 Fax: +264 61 240024 / 224060 Email: juitenge@mwtc.gov.na
Nigeria	Adewale Moses Babatunde	Assistant Director (Pollution Prevention) Nigerian Maritime Administration and Safety Agency	Adresse: 4, Burma Road, Apapa Lagos Email: tundeadewale2002@yahoo.com
Nigeria	Ahiamadu Mnamdi Michael	Environmental Officer Elf Petroleum Nigeria TOTAL SA	Adresse: Plot 25 Trans Amadi Industrial Layout, Port Hacourt, Nigeria Tel: 234 84 236 310 Fax: 234 80 80 75 00 96 Email: nnamdi.ahiamadu@total.com

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Nigeria	Chris Chinwo	AENR HSE Manager AGIP Energy and Natural Resources LDT ENI	Adresse: Mile 4, HCWERE Road PO Box 923 Port Harcourt Tel: 234 84 236 400 19 Ext 34 91 Fax: 234 84 235429 Email: chris.chinwo@naoc.agip.it
Nigeria	Idriss Olubola Musa	Assist director National Oil Spill Detection and Response Agency	Adresse: Federal Ministry of Environment House Independence Way, South PMB 468, Garki Abuja Tel: +234 8033153547 Email: iomusa2003@yahoo.com
Nigeria	Imaobong Okpon	Environment Officer Health, Safety & Environment Division Elf Petroleum Nigeria Limited	Adresse: Tel: +234 84 236310 ext. 5529 Email: ima.okpon@total.com
Nigeria	Oluoma Ozoemena	NAE HSE Manager Nigerian AGIP Exploration ENI	Adresse: Mile 4 Diobu Port Harcourt Tel: +234 803 34 23 454 Email: oluoma.ozoemena@naoc.agip.it
Sao Tome et Principe	Antonia Dos Sento Neto	Chef de service Centre de l'Investigation agronomique et technologique Ministère de l'Economie	Adresse: CIAT-STP - 375 Ministerio de Economia Tel: 239223342 Email: ciatstp@cstome.net
Sao Tome et Principe	Manuel Fernandes De Ceita Vaz Do Rosario	Technicien Direction de l'Environnement	Adresse: Oque-Dei-Bei Avenida Waba Tel: +239225271 - +239 911266 Fax: +239227156 Email: manrosario2000@yahoo.com.br
Sénégal	Gomis Diedhiou	Ingénieur Inspecteur de la Navigation Direction Marine Marchande	Adresse: 12 Avenue Faidherbe Angle Rue Vincent BP 4032 Dakar Sénégal Tel: +221 8213643/6345172 Fax: +221 8236862 Email: gdiediou@yahoo.fr

Pays	Nom	Fonction et organisme	Contact
Sénégal	Oumar Balde	Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD/ENV) NEPAD	Adresse: 3, Boulevard Djily Mbaye, 3ieme etage Dakar BP 40 55 Email: omar_baldedast@yahoo.fr
Sierra Leone	Frank Martin	Oil Movement Officer Petroleum Unit	Adresse:4th Floor, Bank of Sierra Leone Building Freetown, Sierra Leone Tel: +23230632705 / +23222229481 Email: fsdmartin@yahoo.com
Togo	Ekoue KOUEVIDJIN	Inspection de la Sécurité des navires et de la Navigation Maritime – Chef Service Etude Dir. des Affaires Maritimes	Adresse: Tel: 221 41 61 Fax: 222 17 96 Email: dam@net.com.tg
Togo	Yawo Jonky Tenou	Ingénieur en Gestion de l'Environnement Direction de l'Environnement	Adresse: 247, Rue des Nimes BP 4825 34, Rue Nos Preles Be Pa de Souza Lome BP 4825 Tel: +2283388206 / +2289545450 Fax: +2282220333
Afrique du Sud	Dumisani Emmanuel Mthembu	Deputy Director Multilateral International	Adresse: Forum Building, 159 Struben Street, Pretoria, 0001, South Africa Tel: 27123093506 Fax: 27832885844 Email: mthembud@dot.gov.za
Afrique du Sud	Saroor Ali	South African Maritime Safety Authority	Tel: 27313071501 Fax: 27828241314 Email: sali@samsa.org.za

FACILITATEURS

Organisation	Nom	Fonction	Contact
OMI	Malamine Thiam	Responsable de la coordination de la Coopération Technique et des Grands Projets, Division du Milieu Marin de l'OMI	Adresse: 4 Albert embankment SE1 7SR London United Kingdom Tel: +44 207 587 3188 Fax: +44 207 587 3210/ +233 249 236 455 Email: mthiam@imo.org
OMI (Consultant)	Stéphane Grenon	OMI Consultant	Adresse: 1125 Stephens, Montréal, (Québec) Canada, H4H 2H1, Tél: +1 514-942-5858 Email: stephane.grenon@ec.gc.ca
IOPC Fund	Ana Cuesta	IOPC Funds	Adresse: Portland House Bressenden Place LONDON SW1E 5PN Tel: +44 20 7592 7100 Fax: +44 20 7592 7111 Email: Ana_Cuesta@iopcfund.org
IOPC Fund	José Maura	Responsable Claims Division IOPC Funds / des Réclamations	Adresse: Portland House, Stag Place SW1E 5PN London Tel: +44 20 75927100 Fax: 44-20-75927111 Email: jose_maura@iopcfund.org
IPIECA (Consultant)	Andrew Nicoll	Advocacy Manager OSRL EARL	Adresse: Lower William Street Southampton Hampshire SO14 5QE Tel: +44 (0)23 8033 1551 Fax: +44 (0)23 8033 1972 Email: AndrewNicoll@osrlearl.com
IPIECA	Philippe de Susanne	IMO / IPIECA Global Initiative for West And Central Africa (GI WACAF) IPIECA	Adresse: IPIECA 5th Floor 209-215 Blackfriars Road London SE1 8NL United Kingdom Tel: + 44 20 7725 7207 Fax: + 44 20 7724 0103 Email: PhilippedeSusanne@osrlearl.com
IPIECA	Yvette Osikilo	Oil Spill Working Group Project Manager IPIECA	Adresse: Tel: +44 (0) 2 076 332 375 Fax: +44 (0) 20 7633 2389 Email: yvette.osikilo@ipieca.org
IPIECA	Jean Yves Huet	IPIECA Consultant	Adresse: OTRA 38, rue Jim Sévellec 29200 Brest Tel: +27 21 790 69 57 Fax: +33 2 98 15 11 14 Email: otra@mweb.co.za

IPIECA	Lindsay PAGE- JONES	IPIECA Consultant	Adresse: OTRA 38, rue Jim Sévellec 29200 Brest Tel: +33 9 65 14 29 40 Fax: +33 2 98 15 11 14 Email: l.page-jones@libertysurf.fr
--------	---------------------------	----------------------	---

Annexe 2. Discours d'ouverture de M. Andrew Nicoll, représentant l'IPIECA

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,
Excellence Monsieur le Ministre des Transports et de la Marine Marchande,
Honorables délégués,
Madame, Monsieur,

Je souhaiterais commencer par vous remercier pour l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée à Pointe Noire, République du Congo. Je souhaiterais également transmettre les excuses de Monsieur Dirk Martens, Président du Comité directeur des compagnies pétrolières membres du projet GI WACAF. Hélas Monsieur Martens n'a pas pu effectuer ce voyage pour des raisons de santé et nous transmet ses vœux de réussite pour ces réunions. Monsieur Martens n'ayant hélas pas pu me transmettre le discours d'ouverture qu'il avait préparé, et comme je viens tout juste de débarquer, je vous prie donc de m'excuser par avance pour l'apparence improvisée que mon intervention pourrait avoir.

L'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA) est, comme vous le savez, le corps d'industrie en charge des questions environnementales de l'industrie pétrolière au niveau international. L'IPIECA est organisée en groupes de travail qui abordent une kyrielle de sujets tels les aspects liés aux changements climatiques, à la responsabilité sociale, à la biodiversité ou aux déversements accidentels d'hydrocarbures. C'est à travers le Groupe de Travail sur les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (Oil Spill Working Group OSWG) que « l'Initiative Mondiale » a été mise en place en partenariat avec l'OMI en tant que cadre de travail sous lequel le projet GI WACAF a été conçu. Un certain nombre de représentants de l'industrie pétrolière sont ici cette semaine pour « travailler ensemble » conformément à l'esprit qui sous-tend ce projet.

Le projet GI WACAF a été bâti autour des "éléments de préparation" qui découlent de la Convention OPRC. L'approche structurée adoptée constitue l'une des principales caractéristiques du projet fournissant l'évidence réelle, vérifiable et visuelle des progrès qui ont été accomplis, mesurée par rapport aux critères établis par les délégués eux-mêmes lors de la réunion de lancement du projet il y a deux ans.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette réunion marque une étape clé à mi-parcours; étape qui nous amène à réfléchir sur ce que nous avons fait à ce jour et sur nos réalisations. Il est aujourd'hui de notre devoir de considérer soigneusement les défis qui se trouvent devant nous. Seule une revue précise des travaux réalisés nous permettra d'identifier les éléments de réussite et de non réussite. C'est ensuite et sur la base de ces informations que nous pourrons nous concentrer sur les activités à venir et consolider cet élan que nous avons construit ensemble. La pérennisation de ce projet est la clé du futur. Ce projet a une durée de vie limitée et nous devons considérer dès aujourd'hui comment nous pourrons pérenniser les résultats acquis; non seulement au cours de ces deux prochaines années, mais aussi et surtout, après cette période de deux ans. C'est au cours de cette semaine que vous aurez l'opportunité de développer et de raffiner un plan d'action afin de faire avancer le projet.

Il nous a été rappelé très récemment la raison pour laquelle ces efforts sont d'une telle importance. Pas plus tard que le mois dernier, le déversement accidentel d'hydrocarbures en mer d'Azov entre la Russie et l'Ukraine nous a rappelé l'importance de la coopération transfrontalière et comme cet exemple nous l'a si bien illustré, les hydrocarbures déversés en mer ne connaissent pas de

frontière. Nous avons tous appris avec effroi l'événement en cours en Coré du Sud qui souligne l'importance d'une réponse prompte et efficace.

Mes collègues Monsieur Malamine Thiam de l'Organisation Maritime Internationale et Monsieur Philippe de Susanne de l'IPIECA ont développé un programme complet destiné à tirer le meilleur parti de notre rencontre.

La journée d'aujourd'hui nous permettra de réfléchir sur les résultats accomplis, de revoir les activités mises en œuvre et la place du projet dans la région et ceci à travers les présentations que les délégués des gouvernements et de l'industrie voudront bien nous livrer.

Mardi, nous nous concentrerons sur les aspects techniques de la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures en mer. Nous porterons ensuite notre regard sur le chemin qui nous reste à parcourir et les délégués seront invités à développer un plan d'action pour le projet GI WACAF pour chaque pays ainsi que pour la région dans son ensemble.

Mercredi sera consacré à la Convention OPRC 90 et son Protocole sur les Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses (HNS). Nous passerons en revue les aspects pratiques liés à la ratification de cette Convention et nous considérerons les besoins d'une législation nationale soutenant celle-ci.

Jeudi et Vendredi, nous focaliserons nos travaux principalement sur les procédures de demande d'indemnisation. La ratification des conventions ayant pour objet de soulager les conséquences financières des événements de déversement accidentel d'hydrocarbures en mer provenant des navires-citernes constitue un autre aspect clé. Un Atelier au cours de cette session guidera les délégués à travers les régimes de d'indemnisation et fournira une opportunité pour examiner, tester et apprécier les avantages dont bénéficient les états Parties à ces conventions.

Je peux affirmer que c'est une chance unique de pouvoir bénéficier de la présence du panel d'experts qui se trouve parmi nous, avec au niveau personnel et au niveau collectif une véritable opulence d'expérience internationale sur les aspects de la préparation et de la lutte. J'encourage donc les délégués à tirer le meilleur parti du temps que nous allons passer ensemble étant donné la rareté et la beauté de l'opportunité qui s'offre à nous.

Finalement, je vous souhaite à tous, une semaine fructueuse, instructive et agréable.

Merci et bonne chance

Annexe 3. Discours d'ouverture de M. Malamine Thiam représentant l'OMI

Allocution de Monsieur Malamine Thiam représentant du Secrétaire Général de l'OMI à la Réunion Régionale OMI/IPIECA sur le développement d'un plan d'action pour le Projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Atelier Régional sur les Mécanismes du Fipol et sur le Protocole OPRC – HNS, Pointe Noire, République du Congo, 10 - 14 décembre 2007

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,
Excellence Monsieur le Ministre des Transports Maritimes et de la Marine Marchande,
Chers collègues du système des Nations Unies,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un privilège et un honneur tout particulier de prendre la parole à l'ouverture de la Réunion Régionale sur le Développement du Plan d'Action du Projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Atelier Régional sur les Mécanismes du Fipol et sur le Protocole OPRC – HNS. Ces deux événements d'importance pour la sous région, sont organisés conjointement par l'OMI et l'Association de l'Industrie Pétrolière Internationale pour la Protection de l'Environnement – l'IPIECA - avec la coopération et le soutien du Gouvernement de la République du Congo.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser, au nom de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale, nos vœux les plus ardents de succès dans nos travaux ainsi que nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet important événement et particulièrement au Gouvernement de la République du Congo, et à ses démembrés au niveau local et à l'industrie pétrolière locale et en particulier au groupe ENI qui abrite l'évènement.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,
Excellence Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez si bien, l'un des buts majeurs de l'Organisation Maritime Internationale est d'instituer un système efficace de coopération technique, juridique et scientifique entre les gouvernements, dans les domaines de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin contre la pollution causée par les navires, de l'atténuation des effets de cette pollution sur l'environnement et des indemnités.

A cet effet, un ensemble très complet d'accords, de recueils de règles de pratiques recommandées et de directives obligatoires sur le plan international a été adopté sous les auspices de l'OMI.

Je citerai à titre d'exemples:

La Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution par les navires et le Protocole y relatif plus connu sous le nom de MARPOL 73/78. Elle constitue la pierre angulaire de la structure régulatrice de l'OMI pour la protection du milieu marin;

La Convention internationale de 1990 sur la Préparation, la Lutte et la Coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (convention OPRC 1990) qui a pour objet de servir de cadre mondial à la coopération internationale pour la lutte contre les événements ou les menaces graves de pollution des mers;

La Convention de 1992 sur la Responsabilité Civile; traité qui attribue la responsabilité absolue des dommages de pollution au seul propriétaire du navire. Elle vise à garantir une indemnité équitable des personnes qui subissent des dommages du fait de la pollution par les hydrocarbures à la suite d'accidents survenus en mer à des navires transportant des hydrocarbures;

La Convention de 1992 portant création d'un fonds international d'indemnité pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL 92) qui complète l'indemnité dont peuvent bénéficier les personnes qui subissent des dommages de pollution. En application de la Convention FIPOL, les victimes de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures peuvent recevoir une indemnité dépassant le niveau de responsabilité du propriétaire de navire; le

fonds peut également apporter une aide aux états contractants qui sont menacés ou affectés par la pollution et désirent prendre des mesures pour y remédier; cette assistance pouvant prendre la forme d'une aide en personnel, matériel, facilités de crédit.

En attendant les précisions que les différentes présentations au cours de cette semaine ne manqueront pas d'apporter, permettez-moi de vous mentionner ici que les deux dernières conventions citées remplacent respectivement celles de 1969 et de 1971 avec pour objet de relever, entre autres, les limites de responsabilité initialement prévues et permettre ainsi une indemnisation plus importante aux victimes de la pollution par les hydrocarbures.

Sans vouloir entrer dans les détails de ces conventions, je voudrais seulement souligner que MARPOL 73/78 vise à protéger les mers et les océans de tous les rejets polluants qui pourraient être la cause des navires au cours de leur exploitation.

Il convient ici de souligner les efforts considérables déployés par les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour encourager la mise en place de politiques efficaces de protection de l'environnement marin, préalable au développement harmonieux des économies des pays de la sous région. Le développement par les pays de trois projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et couvrant les Grands Ecosystèmes Marins des Canaries, de Guinée et de Benguela en est un exemple éloquent; ces projets ayant pour but de trouver des solutions aux différents problèmes environnementaux des pays de notre sous région.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est très important et particulièrement pour des pays comme les nôtres avec des secteurs pêche et tourisme importants pour nos économies et une exploration et une exploitation pétrolières sans cesse croissantes. En effet, il est reconnu qu'aucun pays côtier n'est à l'abri d'accidents pouvant entraîner une marée noire. La circulation des navires, en particulier des pétroliers, qui fréquentent les ports ou traversent les eaux côtières, s'accompagne d'un risque de pollution des mers par les hydrocarbures du fait d'abordages, échouements, accidents de transbordement des hydrocarbures de cargaison et de soute et autres accidents maritimes.

Pour faire face aux déversements accidentels d'hydrocarbures, il est donc nécessaire de prévoir à l'avance et avec le plus grand soin, des mesures destinées à réduire au maximum les effets qu'ils peuvent avoir. Ces mesures se présentent généralement sous la forme d'un plan d'urgence; ce plan d'urgence pouvant être défini comme étant une série prédéterminée de communications et de mesures pratiques, susceptibles d'être déclenchées rapidement pour faire face aux situations critiques en mer à même d'entraîner un déversement d'hydrocarbures dans le milieu marin.

Il convient de noter ici l'importance des systèmes de coopération régionale et sous régionale en matière de lutte contre une pollution accidentelle ainsi que la pertinence de la Convention OPRC 1990.

Un exemple frappant de la manière dont cette convention est censée fonctionner est l'accident de l'Erika au large des côtes françaises. En effet, il a fallu l'aide de plusieurs états européens pour minimiser au maximum l'importance des dommages qu'un tel accident aurait pu avoir sur l'environnement marin. Il a été établi que si cet événement s'était produit dans une région du monde dépourvue d'accords bien développés de coopération régionale en matière de préparation et de lutte, l'intervention aurait été plus ardue et les résultats atteints beaucoup moins probants. Cela met en relief, si besoin en était, la nécessité de la coopération régionale et internationale dans ce domaine.

Cette coopération ne saurait cependant être effective et efficace que si au niveau de chacun des états concernés les systèmes nationaux en matière de lutte face aux pollutions marines accidentelles par hydrocarbures sont à un certain niveau de développement.

L'objectif de notre réunion d'aujourd'hui est de nous entendre avec vous sur la suite de nos activités dans le cadre du projet GI WACAF qui a été mis en place fin 2005 – début 2006 par l'OMI et l'IIPECA sur la demande des autorités compétentes de la sous région en vue de créer les conditions optimales d'une coopération sous-régionale dans le domaine de la lutte face aux

pollutions marines accidentelles par hydrocarbures. Il me plait ici de noter que les deux premières années de vie du projet ont permis de réaliser des progrès substantiels dans cette direction.

Ces assises nous permettront aussi d'aborder d'autres questions essentielles que sont la responsabilité civile et l'indemnisation en matière de pollution par les hydrocarbures et le Protocole à la Convention OPRC relatif aux substances nocives et dangereuses.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, excellence monsieur le Ministre, Mesdames et Messrs., C'est par ces mots que je voudrais conclure, mais non sans avoir réitéré à vous-mêmes et à nous tous participants à cet important évènement, mes vœux les plus chaleureux de plein succès dans nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 4. Discours d'ouverture de M. Louis-Marie Nombo Mavoungou Ministre des Transports Maritimes et des Affaires Maritimes

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures,
Messieurs les Préfets des Départements du Kouilou et de Pointe-Noire,
Monsieur le Président du Conseil Municipal, Député-maire de la Ville de Pointe-Noire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Kouilou,
Monsieur le Représentant de l'association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la sauvegarde de l'Environnement (IPIECA),
Monsieur le Représentant du Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL),
Messieurs les Consuls Généraux et Honoraires,
Messieurs les Directeurs Généraux des Administrations et Entreprises des secteurs maritimes et pétroliers,
Distingués invités civils et militaires en vos grades et qualités,
Mesdames, Messieurs

Depuis deux décennies, il est observé que les ambitions maritimes des pays en développement se déduisent des utilisations économiques des espaces maritimes et du milieu marin qui sont heureusement une opportunité consacrée par la Convention de Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. Cette convention cardinale, avec ses retombées en matière de fixation des frontières maritimes, génère des espaces de souveraineté nationale en matière de sécurité maritime et de développement économique. Aujourd'hui, ces utilisations économiques de la mer font constater que la préoccupation environnementale est en passe de devenir une priorité unique et indivisible du genre humain dans son ensemble. Et comme chaque époque y compris la nôtre, remplit son rôle pour toute la durée du développement humain, il a été constaté que l'homme récolte ce qu'il a semé et ce surtout dans le domaine de l'environnement. Pourtant la mer apporte à chaque homme des raisons d'espérer.

Les grands enseignements de l'expérience mondiale s'imposent en qualité de repères vis-à-vis de l'action de tout Gouvernement et c'est dans cet esprit que le ministère des transports maritimes et de la marine marchande chargé de faire constater que la politique maritime est par essence inséparable d'une approche intégrée, vient donc de procéder à l'organisation récente d'un forum sur le dialogue en vue d'un partenariat public privé en faveur de la maritimisation de la ville de Pointe-Noire et du Congo. A l'occasion, les participants ont eu l'heureuse opportunité d'évoquer la notion d'économie maritime.

Cette notion globale n'est pas simple à comprendre, mais une fois maîtrisée, elle permet de passer allègrement au-dessus du chevauchement des cloisons et prétentions générées par les interventions des spécialistes dans les différentes disciplines et activités maritimes. L'activité économique exercée en mer, et donc l'économie maritime, devient un plan de l'économie nationale intégrant l'aménagement du territoire, le développement durable et la protection de l'environnement. Si la question de l'environnement en mer nous remémore les préoccupations retenues par l'OMI, IPIECA et le FIPOL pour ce dernier Atelier régional de l'année 2007 qui porte sur le développement des outils de bonne gouvernance des risques écologiques et du traitement optimal des conséquences des dommages enregistrés, force est de reconnaître que, présentement, le but visé a pour originalité essentielle la réunion des compétences gouvernementales et industrielles autour des clés de réussite de la croissance et de la protection des économies maritimes de l'Ouest et du Centre de l'Afrique, notre riche continent.

En ce qui concerne notre pays, la République du Congo, avons-nous encore le droit de remettre en doute la capacité stratégique de l'Etat congolais de défendre avec le maximum d'efficacité ses propres intérêts maritimes. Si le Congo actuellement Président en exercice du Mou d'Abuja, est reconnu être l'un des pays de la locomotive africaine pour faire appliquer véritablement le

contrôle des navires par l'Etat du Port dans le cadre du Mémorandum d'Entente d'Abuja (Mou d'Abuja),

il n'y a qu'un pas à faire pour comprendre que le Congo ne peut pas être insensible à la question de la pollution par les hydrocarbures, et partant de la formation des fonctionnaires congolais aux questions de politique maritime, de l'aide des enceintes internationales maritimes et de la recherche des soutiens financiers pour la prise en charge des activités maritimes faisant obligatoirement appel aux nouvelles technologies.

C'est pourquoi, au nom du Gouvernement et celui de son Chef, je me dois de traduire ici et maintenant la satisfaction congolaise d'avoir été utile à cette rencontre stratégique des représentants des gouvernements de nos pays africains frères et des représentants des industries pétrolières impliquées dans la lutte contre les événements de déversements accidentels d'hydrocarbures en mer dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

Mesdames, Messieurs,

Il nous serait impardonnable de ne pas saisir l'opportunité des interventions des personnalités hautement qualifiées qui viennent de nous être servies. C'est pourquoi, je me permets de retenir que le projet GI WACAF « Initiative mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre » lancé en 2006 à Libreville au Gabon est un projet OMI/IPIECA devant couvrir une période de quatre (04) ans avec des séquences de deux (02) biennium dont le premier touche à sa fin.

Ce projet environnemental concerne vingt un (21) Etats de la sous région, envisage de réunir les conditions optimales de protection des écosystèmes maritimes et laisse constater par tout observateur qu'il s'agit d'un domaine majeur des politiques de développement des Etats côtiers d'Afrique occidentale et centrale.

Pour sa part, le Gouvernement congolais et ses services s'investissent de manière active dans la préparation des opérations mettant en œuvre entre autres, les intérêts en matière pétrolière, de pêche et d'environnement.

L'éclairage nécessaire sur la place et l'effectivité des rôles du Gouvernement et des principales sociétés de l'industrie pétrolière en vue d'une mise en œuvre permanente de la politique de participation effective et efficace des activités, seul leitmotiv incontournable pour garantir la préservation et la protection de l'environnement marin dans le respect des textes nationaux et internationaux en vigueur, notamment le Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) et les incontournables conventions internationales.

Mesdames, Messieurs,

C'est ici l'occasion de rendre un vibrant hommage au Secrétaire Général de l'OMI, l'Amiral EFTHIMIOS E. MITROPOULOS pour l'immense œuvre que l'OMI ne cesse de déployer en faveur du développement de l'industrie maritime internationale et de la protection du milieu marin.

Nos remerciements vont également à l'endroit de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la sauvegarde de l'Environnement (IPIECA), pour son implication dans la protection du milieu marin.

Puisse Monsieur l'Administrateur du Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les Hydrocarbures (FIPOL) trouver ici l'expression de notre profonde gratitude pour avoir accepté que les mécanismes et les procédures du FIPOL soient présentés et débattus au cours de cet Atelier régional.

Mesdames, Messieurs,

La présente réunion régionale OMI/IPIECA et son corollaire l'atelier régional FIPOL accueillis par le Gouvernement de la République du Congo, apportent une fois de plus le témoignage du respect des engagements du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO en matière de prise en compte permanente des préoccupations et des défis maritimes du continent africain ainsi que d'illustration de sa volonté personnelle de maritimisation de l'économie congolaise.

Il va de soi que la durabilité souhaitée du projet GI WACAF dans son objectif de renforcement de la capacité de nos Etats respectifs. Cette durabilité ne manquera pas d'être influencée par les résultats des présentes assises.

Au nom du Gouvernement de la République je souhaite que l'état des lieux du premier biennium 2006-2007 du projet GI WACAF aboutisse à des recommandations qui vont renforcer, à travers les priorités bien agencées du second biennium (2008-2009), la capacité de nos pays à être efficacement prêt pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en mer.

Puisse cette capacité attendue du projet GI WACAF ouvrir la voie à la protection effective des droits de souveraineté maritime au profit de nos économies et de nos écosystèmes marins.

Ainsi nos populations auront la preuve au quotidien des résultats bénéfiques de l'application en leur faveur, des réglementations nationales et internationales portant sur le transport maritime des hydrocarbures sur l'utilisation des plates-formes d'exploitation d'hydrocarbures en mer dans le cadre des pouvoirs régaliens de nos Etats exercés dans le domaine très sensible et très vital de la protection de l'environnement marin.

Puisse cette présente rencontre apporte l'illustration de ce que le Président Denis SASSOU N'GUESSO vient de décrire à ses pairs lors du 5ème Forum Mondial sur le Développement Durable les 6 et 7 décembre 2007 à Paris en France au sujet des pollutions quand il a dit je cite : « le Congo est un pays producteur de pétrole. L'extraction pétrolière se fait sur la base des règles environnementales exigeantes. Mon gouvernement ne cessera de se montrer vigilant sur le respect strict de ses règles » fin de citation.

Avec les instructions et nos vœux de bonne et efficace gouvernance maritime et pétrolière,
Je vous remercie pour votre aimable attention.-

Annexe 5. Programme des ateliers

Jour 1: Lundi 10 Décembre

09.30	Enregistrement des participants
10.00	Cérémonie d’Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur le Directeur Général de la Marine Marchande, M. Jean Felix Mouthoud Tchikaya - DIGEMAR • Monsieur le représentant de l’IPIECA, M. Andy Nicoll - OSRLEARL • Monsieur le représentant de l’OMI, M. Malamine Thiam - IMO • Son Excellence Monsieur le Ministre du Transport et de la Marine Marchande, M. Louis Marie Nombo Mavoungou • Son Excellence Monsieur le Ministre d’état ministre d’Etat, Ministre des Hydrocarbures M. Jean Baptiste Tati Loutard
11.00	Pause café
11.30	Session 1. Présentation des Activités du Project <ul style="list-style-type: none"> • Introduction du programme d’activité, M. Malamine Thiam, OMI • Présentation du projet GI WACAF et résultat 2006-2007, M. Philippe de Susanne - IPIECA • Présentation des profils des pays, du site Internet et introduction des posters , M. Jean Yves Huet – IPIECA
13.00	Pause déjeuner
14.00	Session 2. Étude de cas et exemple de succès du projet GI WACAF Étude de cas et exemples de succès <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l’agence national de détection et de lutte en matière de déversement d’hydrocarbure (NOSDRA), M. Idris Musa – NOSDRA • Soutiens apportés au projet GI WACAF, M. Ben Hassan Ouattara – Shell • Le Plan d'Intervention d'Urgence en cas de pollution accidentelle “POLLUMAR” Côte d’Ivoire, Alexandre Bohoussou - CIAPOL • République de Namibie Plan d'Intervention d'Urgence en cas de pollution accidentelle, Japhet litenge – Ministère du Transport • Travail réalisé par la République Démocratique du Congo, Jean Paul Nyembo – Ministère de l’environnement et Jean-Pierre Elduayen – PERENCO
16.00	Pause Café
16.30	Accord de coopération Internationale et plan d’intervention d’urgence sous-régional <ul style="list-style-type: none"> • Efforts réalisés par le projet GEMCG, Jacques ABE – Commission Intérimaire du Courant de Guinée (CICG) • Convention d’Abidjan, Martin Dibi – Ministère de l’Environnement
17:30	Fin de la journée

Jour 2 Mardi 11 Décembre

09:00	<p>Session 3. Session technique sur le renforcement des capacités de lutte face à des déversements accidentels d'Hydrocarbure dans la région</p> <p>Carte de vulnérabilité environnementale, Lindsay Page Jones, Consultant IPIECA</p> <ul style="list-style-type: none">• Statut régional• Directive technique: comment mener un projet de développement de carte de vulnérabilité environnementale au niveau national
10:30	<p>Pause café</p>
11:00	<p>Plan d'Action de l'AOPC, Jules Mynyngou pour l'Association des Operateurs Pétrolier Congolais (AOPC)</p> <p>Utilisation des dispersants et Politique Nationale d'usage des dispersants, Jean Yves Huet, IPIECA Consultant</p> <ul style="list-style-type: none">• Statut Régional• Directive technique: comment développer une politique nationale pour l'usage des dispersants
12:30	<p>Pause déjeuner</p>
14:00	<p>Session 4. Plan d'action et priorité pour le projet GI WACAF :</p> <p>Groupes de travail pour la priorisation des éléments de préparation pour 2008/2009:</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du tableau sur l'état de préparation et statut des éléments de préparation• Groupe de travail national sur chaque élément du tableau de préparation
15:00	<p>Pause Café</p>
15:30	<p>Groupe de travail Régionaux : Comment renforcer les capacités de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbure dans la région:</p> <ul style="list-style-type: none">• Législation, Coordinateur Malamine Thiam• Plan d'urgence, Coordinateur Jean Yves Huet• Autorité Nationale, Coordinateur Martin Dibi• Accords de Coopération, Coordinateur Jacques Abe• Formation et exercices, Coordinateur Stéphane Grenon• Matériels de lutte et autres ressources, Coordinateur Andy Nicoll
17:00	<p>Rapport des groupes de travaux</p>
17:30	<p>Fin de la journée débriefing par l'organisme d'accueil</p>

Jour 3: Mercredi 12 Décembre

09:00	Session 5. Introduction sur la Convention OPRC 90 et le Protocole HNS 2000 Introduction générale <ul style="list-style-type: none">• Introduction générale sur le statut des ratifications, Malamine Thiam - OMI Transport des produits chimiques en mer et le risque relatif <ul style="list-style-type: none">• Introduction sur le transport de produits chimiques Stéphane Grenon – Consultant OMI• Vidéo “Lutte contre les déversements chimiques – le Risque”
10:30	Pause Café
11:00	Intervention d’Urgence contre les déversements de produits chimiques <ul style="list-style-type: none">• Intervention d’Urgence contre les déversements de produits chimiques, Stéphane Grenon – Consultant OMI
12:30	Pause déjeuné
14:00	Stratégies de Lutte et Plan d’Intervention d’urgence pour substances nocives et dangereuses Vidéo “Lutte contre les déversements accidentel de produit chimique – Evaluation du danger et Analyse, Stéphane Grenon – Consultant OMI
14:45	Sources d’information pour la lutte face aux accidents liés aux produits chimiques, Stéphane Grenon – Consultant OMI
15:30	Pause Café
16:00	Groupes de travail nationaux : État de mise en œuvre de la convention OPRC et du Protocole HNS et priorités pour le prochain biennium Stéphane Grenon – Consultant OMI
17:20	Débriefing par l’organisme d’accueil
17:30	Fin de la journée

Jour 4: Jeudi 13 Décembre

09:00	Session 6. Atelier sur les procédures de réclamation et d'indemnisation – José Maura, Ana Cuesta – FIPOL Introduction sur la structure légale et les définitions <ul style="list-style-type: none">• Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (CLC-92)• Convention internationale de 1992 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1992 portant création du Fonds) et Protocole portant création du Fonds complémentaire
10:30	Pause Café
11:00	Procédure de Réclamation <ul style="list-style-type: none">• Réclamations pour les coûts de nettoyage et les mesures de prévention• Réclamations pour le dommage de biens• Réclamation pour pertes de pêche et de mariculture
12:30	Pause déjeuné
14:00	Présentation DVD – Marée noire de l'Erika <ul style="list-style-type: none">• Réclamation pour pertes économiques du tourisme et de l'industrie• Réclamation pour les dommages à l'environnement
16:00	Pause Café
16:30	Exercice sur la récupération des coûts: <ul style="list-style-type: none">• Introduction• Exercice Partie I – Simulation de réclamations suite à la lutte face au déversement accidentel d'hydrocarbure
17:20	Débriefing par l'organisme d'accueil
17:30	Fin de la journée
19h00	Cocktail

Jour 5: Vendredi 14 Décembre

09:00	Session 7. Finalisation de l'atelier sur les procédures de réclamation et compensation Exercice Partie II – Préparation des réclamations pour indemnisation Jose Maura (FIPOL)
10:30	Pause Café
11:00	Débriefing de l'exercice
12:30	Pause déjeuner
14:00	Session 8. Synthèse des travaux et adoption des recommandations <ul style="list-style-type: none">• Synthèse des travaux• Synthèse et rapport : Finalisation du rapport
16:00	Cérémonie de Clôture <ul style="list-style-type: none">• Motion de gratitude des délégués à son Excellence Denis Sassou Nguesso• Motion de gratitude au Peuple du Congo• Motion de gratitude au Secrétaire Général de l'OMI• Motion de gratitude au Secrétaire Exécutif de l'PIECA• Discours de Clôture, de l'Honorable Ministère du Transport et de la Marine Marchande, M. Louis Marie Nombo Mavoungou

Annexe 6. Résultats des groupes de travail nationaux de la Session 4: Plan d'Action et priorités du projet GI WACAF

Composantes	Actions Générales	Actions Détaillées	Angola	Benin	Cameroun	Cap Vert	Congo	Congo, DR	Equatorial	Gabon	Ghana	Guinée	Gui-Bissau	Cote d'IV	Liberia	Mauritanie	Namibie	Nigeria	Sao Tome	Sénégal	Sierra	Gambie	Togo	Statu Déc. 07	Priorité				
1. Législation	Ratification	Ratification de la Convention OPRC 90	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1		1	0	1	13	6		
		Ratification des Conventions CLC 92 et Fonds 92	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	0	1	0	1	1	0	1	11	9	
	Mise en œuvre	Mise en œuvre de la Convention OPRC 90	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1		1	0	0	14	6	
		Mise en œuvre des Conventions CLC 92 et Fonds 92	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1		1	0	0	10	9
		Application des dispositions des conventions dans la législation nationale	0	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1		0	0	1	1	1	0	1	1	1		1	0	1	9	8
2. Plan National d'Intervention d'Urgence	Développement et approbation	Développement d'un Plan National d'Intervention d'Urgence	1	0	1	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1		0	1	0	11	4	
		Approbation du Plan National d'Intervention d'Urgence	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	1	0	1	1	1		0	0	1	7	8
		Mise en place d'un coordinateur / groupe de travail national pour le développement du Plan National d'Intervention d'Urgence	1	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1		0	1	0	10	4	
	Politique	Politique d'utilisation des dispersants : (Liste des dispersants approuvés, Zones d'épandage pré approuvées, Conditions of d'utilisation)	1	0	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	1	0	0	1		1	0	1	7	10
		Approbation de la politique d'utilisation des dispersants	0	0	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1		0	0	1	5	9	
		Politique de gestion des déchets	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1		1	0	1	4	11
		Procédure pour tester et approuver de nouveaux dispersants	0	0	0	0	1	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					1	0	

Composantes	Actions Générales	Actions Détaillées	Angola	Benin	Cameroun	Cap Vert	Congo	Congo, DR	Equatorial	Gabon	Ghana	Guinée	Gui-Bissau	Cote d'IV	Liberia	Mauritanie	Namibie	Nigeria	Sao Tome	Sénégal	Sierra	Gambie	Togo	Statu Déc. 07	Priorité			
		Accords régionaux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	18	8		
		Accords sous-régionaux	0	1	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	15	9		
		Assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie et échanges de matériel de lutte	1	0	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	7	8	
5. Formations et Exercices	Formations	Niveau d'introduction	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	9	8		
		OPRC Niveau 1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	1	5	12	
		OPRC Niveau 2	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	8	12	
		OPRC Niveau 3	0	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	1	8	14	
		Formation de formateurs	0	0	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	1	2	15	
		Autres séminaires et ateliers développés par le pays	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	1	6
	Exercices	Exercice de gestion de crises (en salle)	1	0	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	7	11	
		Exercice de mobilisation	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	1	3	11	
		Exercice de déploiement de matériel par le gouvernement	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1	6	10	
		Exercice conjoint entre l'industrie et le gouvernement	0	0	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	3	1	1	0	0	1	1	1	5	13	
6. Ressources Nationales	Matériel de lutte	Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	6	8	
	Matériel de lutte	Acquisition du matériel de lutte contre les pollutions par hydrocarbures	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	1	0	0	1	6	9	
	Matériel de lutte	Inventaires du matériel de lutte	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1	7	7	
	Matériel de lutte	Acquisition du matériel de communication	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1	0	0	1	4	11		

Composantes	Actions Générales	Actions Détaillées	Angola	Benin	Cameroun	Cap Vert	Congo	Congo, DR	Equatorial	Gabon	Ghana	Guinée	Gui-Bissau	Cote d'IV	Liberia	Mauritanie	Namibie	Nigeria	Sao Tome	Sénégal	Sierra	Gambie	Togo	Statu Déc. 07	Priorité			
			6. Ressources Nationales	Centre	Centre de ressources - de formation - de documentation pour la préparation à la lutte et la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	0	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	0	1	1	0
	Centre	Centre de lutte (Salles de communication, de réunion)	1	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	1	1	6	10	